

mercredi



Le Soleil, J. M. Villeneuve

DePreist de retour

James DePreist a accepté d'assumer la direction de l'Orchestre symphonique de Québec pour les trois prochaines saisons.

page F-7

La CEQ manifeste

Si, officiellement, les négociations entre l'Etat et les enseignants se poursuivent, la journée d'aujourd'hui va surtout être marquée par une manifestation de la CEQ devant le parlement.

page A-3

Parizeau ne peut coopérer

Le ministre des Finances du Québec a dit qu'il ne peut encore répondre à une des demandes du monde coopératif, soit la création d'un régime d'épargne-action pouvant s'appliquer aux coopératives.

page E-1

Le Québec à Toronto

La délégation du Bureau du Québec à Toronto a actuellement fort à faire pour atténuer l'image de marque "socialisante" du gouvernement du Parti québécois.

page A-7

Corruption à Scotland Yard

Un vaste scandale ébranle actuellement le corps policier britannique réputé jusqu'ici par son intégrité.

page H-2

Editorial

Paul Lachance tente de projeter un certain éclairage sur ce genre de loi nouvelle que constitue l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

page A-6



Howe aide Cloutier

page C-1

Projet de mariage à durée limitée

JUNEAU, Alaska (AFP) — L'Alaska pourrait être le premier Etat à reconnaître "le mariage à durée limitée", si ses élus adoptent un projet qui vient d'être déposé en ce sens par un parlementaire. Selon ce projet, les couples pourraient se marier pour une période précise à l'avance par les futurs époux. Le "contrat de mariage" deviendrait automatiquement caduc à l'issue de ce délai, à moins que les deux époux ne décident de le renouveler. Les couples mariés sous le régime classique pourraient également bénéficier de cette mesure en fixant devant un tribunal une date limite à leurs relations légales.

page B-2

Un journal donne Fabien perdant

page B-2

Oubli total du "Quebec problem"

page B-1

Mise en tutelle du Bureau des véhicules automobiles

par Paul BENNETT

Le président du Conseil du trésor, M. Jacques Parizeau, vient de décréter en quelque sorte la "mise en tutelle" du Bureau des véhicules automobiles du Québec (BVA), responsable notamment de l'émission des permis de conduire et des plaques d'immatriculation des véhicules.

La décision de M. Parizeau, datant du 16 janvier, fait suite aux recommandations contenues dans une étude effectuée de mars à novembre 1979 par le secrétariat du Conseil du trésor, et qui conclut à "l'inefficacité globale" des systèmes de gestion et d'informatique du Bureau des véhicules automobiles.

L'étude de plus de 400 pages, dont LE SOLEIL a obtenu un résumé, porte spécifiquement sur l'immatriculation des véhicules en 1979 et aboutit aux conclusions suivantes:

— au 1er septembre 1979, 20 pour 100 des dossiers du fichier de l'immatriculation des véhicules (l'un des plus importants fichiers du gouvernement) étaient erronés, alors que la marge d'erreurs ne devrait pas normalement dépasser deux pour 100;

— à la même date, 671,231 données jugées invalides par l'ordinateur n'avaient pas encore pu être corrigées;

— toujours à la même date, plus de 100,000 remboursements au public pour primes payées en trop n'avaient pas encore été effectués;

— des recouvrements pour un montant d'environ \$5 millions consécutifs à des erreurs de facturation n'avaient pas encore été faits;

— le contrôle effectué sur l'inventaire des quelque 2 millions de pla-

ques distribuées dans les caisses populaires laissait beaucoup à désirer.

Carences

En résumé, l'étude conclut que "si le BVA a pu faire face à la demande du public et répondre dans des délais satisfaisants aux exigences de la loi pour ce qui est de l'émission des certificats et des plaques d'immatriculation, il n'est pas actuellement en mesure d'assurer adéquatement:

— la perception des droits d'immatriculation, des primes d'assurance automobile et des droits fixés par la Commission des transports du Québec (quelque \$600 millions);

— la distribution correcte des recettes aux organismes concernés (dont la Régie de l'assurance automobile);

— les remboursements et les recouvrements au public;

— la gestion du fichier des immatriculations.

Le Conseil du trésor explique ces problèmes par le fait que le BVA s'est vu confier, depuis quelques années, des responsabilités administratives supplémentaires "très lourdes" (sécurité routière, contrôle des écoles de conduite, perception des comptes pour la RAAQ) qui nécessitent la mise sur pied de systèmes de gestion importants.

"Or, les délais qui lui étaient imposés rendaient la moindre réflexion tout à fait impossible et l'obligeaient à conduire des opérations d'urgence; il a fallu, dans ce cadre, négliger les contrôles pour assurer un service minimum au public."

Décision

Devant tous ces faits, le Conseil du trésor a décidé, dans un arrêté datant du 16 janvier dernier:

— à court terme, de former un comité directeur composé des directeurs généraux du BVA, de la direction générale du personnel et des communications du ministère des Transports, ainsi que d'un membre du secrétariat du Conseil du trésor;

— de former une équipe de développement qui, sous l'autorité de ce comité, aura pour mandat d'implanter les mesures susceptibles de faciliter l'immatriculation en 1980 et de travailler sur la réorganisation des systèmes de gestion et d'informatique du BVA;

— à long terme, d'examiner la possibilité de modifier le statut actuel du BVA, qui n'est qu'une direction générale du ministère des Transports, pour en faire un organisme public autonome (régie ou autre).

Interrogé hier par LE SOLEIL, le

(Suite à la page A2, 2e col.)



Les Russes arrivent à Lake Placid

A leur arrivée, hier, en sol américain, l'équipe soviétique aux Jeux d'hiver de Lake Placid a condamné le projet de boycottage des Jeux d'été de Moscou et a critiqué les conditions olympiques.

page C-6

20 p. 100 d'erreurs dans les dossiers

par Paul BENNETT

Une fois sur cinq, les policiers qui s'adressent au Bureau des véhicules automobiles (BVA) pour obtenir des renseignements sur le chauffeur d'un véhicule, n'obtiennent pas l'information ou obtiennent une information erronée.

Telle est, selon l'étude effectuée par le secrétariat du Conseil du trésor, l'un des nombreux inconvénients causés par le fait que plus de 20 pour 100 des dossiers du fichier d'immatriculation du BVA ne soient pas à jour.

Les corps policiers et particulière-

ment la Sûreté du Québec, lit-on dans le résumé du rapport, ne pouvaient (au moment de l'étude) avoir accès à tous les dossiers de l'immatriculation; au-dessus de 20 pour 100 des dossiers n'étaient pas accessibles."

Concrètement, cela signifie que le propriétaire d'un véhicule automobile pourrait être accusé du vol de sa propre voiture s'il était, par exemple, interpellé pour excès de vitesse et que le numéro de sa plaque minéralogique ne correspond pas au numéro figurant à son nom au fichier d'immatriculation!

(Suite à la page A2, 4e col.)

Loi de protection du consommateur

L'achat d'une auto échappe aux deux jours de réflexion

par Marie CAQUETTE

L'un des plus gros achats à crédit que puisse faire le consommateur, celui d'une automobile neuve, ne sera pas protégé par le délai de réflexion de deux jours introduit dans la nouvelle loi de protection du consommateur qui entrera en vigueur le 30 avril prochain.

C'est ce qui ressort d'une vérification effectuée par LE SOLEIL à la suite de l'adoption, par le Conseil des ministres du 30 janvier, du règlement qui accompagnera la loi, lesquels entreront en vigueur au même moment, le 30 avril.

La nouvelle loi accordera au consommateur un délai de réflexion de 48

heures après la signature d'un contrat d'achat fait à crédit. Le consommateur devait bénéficier de cette mesure pour tous les biens de consommation sans exception jusqu'à ce que cette modification majeure, touchant l'un des biens de consommation les plus coûteux, soit introduite par suite de représentations faites par les marchands d'automobiles.

La voiture neuve, livrée au consommateur au moment de la signature du contrat, ne pourra donc pas être retournée au marchand par un consommateur qui réaliserait s'être fait embarquer dans un marché peu avantageux pour lui.

Ce délai de réflexion de deux jours vise essentiellement à accorder aux

acheteurs à crédit l'occasion de "revenir sur terre" et de reprendre leurs esprits après la signature d'un contrat d'achat à crédit.

L'ancienne ministre des Consommateurs, Mme Payette, y voyait un moyen susceptible de rétablir l'équili-

(Suite à la page A2, 4e col.)

les élections du 18 février

Joe Clark vit une alerte à la bombe

page B-2

Un journal donne Fabien perdant

page B-2

Oubli total du "Quebec problem"

page B-1

sommaire

Annonces classées H-7 à H-18
Arts et spectacles F-6 et F-7
Bandes dessinées H-18
Bridge H-16
Carrières et professions C-4 et C-5

Consommation D-1 à D-5
Décès H-19
Economie-finances E-1 à E-4
Feuilleton H-17
Hier et aujourd'hui F-1
Horoscope H-18
Information régionale A-4 et A-5
Monde G-1 à G-6, H-1 à H-19
Mot mystère H-15
Mots croisés H-10
Où aller à Québec F-7
Page documentaire A-7
Patron H-16
Pierre Champagne A-14
Sciences D-7
Sport C-1 à C-7
Télévision F-6

météo

Aujourd'hui et demain, ciel variable avec quelques flocons de neige.

détails, page H-15

le cahier

consommation

Tout un monde de surprises

Nos journalistes sont allés voir, cette semaine, du côté des ophtalmologistes, optométristes et opticiens pour apprendre que les verres de contact souples coûtent trois fois plus cher que les lunettes. Pour rester dans les prothèses, mais du côté auditif cette fois, on apprend que les piles faites avec de l'argent coûteront désormais \$20 au lieu de \$4. Enfin, un consommateur déplore que son traducteur électronique refuse de répondre à ses questions.

pages D-1 à D-3

Les Esquimaux du nord de l'Alaska aux prises avec l'alcoolisme et la violence

PHILADELPHIE (AP) — Une étude qui vient d'être publiée fait apparaître que l'alcoolisme et la violence sont devenus de graves problèmes pour la société esquimaude depuis l'exploitation de gisements pétroliers du versant nord de l'Alaska.

Selon cette étude publiée par l'Université de Pennsylvanie, l'alcoolisme est responsable d'un accroissement de la criminalité, des suicides et des décès dus à des accidents.

Les problèmes sont liés "à l'influence de l'argent américain et de la culture bureaucratique sur une société de chasseurs aborigènes", dit cette étude conduite par le centre de recherches sur le comportement des hommes.

Soixante-douze pour cent des 950 adultes de Barrow, en Alaska, peuvent être considérés comme des alcooliques. Les Esquimaux adultes consomment en moyenne, annuellement, près de 225 litres d'alcool pur — autant que les Français et le double de ce que consomme l'Américain moyen.

"L'apparition de l'alcool et l'afflux d'argent dans les ménages esquimaux, qui provient de la vente de terres et de revenus sur l'installation des oléoducs, ont des conséquences désastreuses à Barrow et sur d'autres indigènes de l'Alaska", poursuit le rapport.

Pélagie, le film

MONTREAL (d'après CP) — Le roman *Pélagie-la-charrette* qui a procuré, l'automne dernier, le prix Goncourt à son auteur Antonine Maillet, deviendra un film.

Ce film, qui sera tourné à Toronto, en Louisiane et au Nouveau-Brunswick, sera produit par Nielsen Ferns International de Toronto sous la direction de René Bonnière. Le tournage devrait commencer en janvier prochain.

Le livre, le récit historique du retour d'exilés acadiens vers leurs terres des Maritimes, il y a 300 ans, est devenu un best-seller au Québec et en France depuis que le prix littéraire lui a été décerné.

Actuellement, dans le district du versant nord, qui compte 5.000 Esquimaux, le produit des taxes sur le pétrole rapporte \$100 millions par an.

L'étude prévoit une forte augmentation de la mortalité par la cirrhose et des naissances d'enfants retardés, parce que les futures mères boivent pendant la grossesse.

Les femmes aussi

Les femmes boivent presque autant que les hommes et les enfants sont initiés à la boisson dès leur petite enfance.

A Barrow, dont 72 pour cent des habitants sont qualifiés d'alcooliques par le rapport, la vente de l'alcool est interdite. Cette décision a été prise

par les habitants eux-mêmes il y a déjà plusieurs années. Pour boire, ils doivent donc s'approvisionner à l'extérieur.

Barrow tente de résoudre le problème de l'alcoolisme par un programme de détention préventive: les ivrognes sont incarcérés par la police pendant quelques heures, pour leur éviter des actes publics de violence.

Les auteurs de l'étude proposent comme remèdes que les autorités locales améliorent leur programme de détention, qu'elles contrôlent l'arrivée d'alcool dans la région, qu'elles empêchent la contrebande, quand cela est possible, qu'elles créent un centre de désintoxication et qu'elles organisent une campagne intensive d'information sur l'alcool.

D'autres défections à la troupe Bolchoï

TOKYO (AP) — Deux membres du Bolchoï, une professeur de 71 ans et son fils âgé de 31 ans, ont demandé et obtenu le droit d'asile aux Etats-Unis et ont quitté le Japon pour l'Amérique aujourd'hui, a annoncé l'ambassade américaine.

Il s'agit de Mikhaïlovna Soulamif Messerer et de son fils Mikhaïl Messerer, qui s'étaient présentés hier à l'ambassade des Etats-Unis. Ils ont invoqué leur désir de jouir d'un environnement plus libre pour les activités artistiques. Leur volonté d'émigrer aux Etats-Unis a été confirmée au cours d'une conversation qui a eu lieu aujourd'hui avec un représentant de l'ambassade soviétique, ont précisé les autorités japonaises.

La troupe du Bolchoï, composée de 97 personnes, est arrivée à Tokyo le 24 janvier pour une tournée dans 12 villes japonaises.

En sept mois, six citoyens soviétiques ont profité d'un séjour au Japon pour demander l'asile aux Etats-Unis. Le dernier en date est Stanislav Levchenko, 38 ans, journaliste de la revue Temps Nouveaux, le 25 octobre.

On se souvient que, lors d'une tournée aux Etats-Unis il y a un an, trois danseurs du Bolchoï ont demandé l'asile.

A Paris, on a appris hier qu'une tournée que 500 artistes de la troupe lyrique du Bolchoï devaient effectuer dans la capitale française du 26 mars au 15 avril a été ajournée.

Mise en tutelle...

(Suite de la première page)

ministre des Transports, M. Denis de Belleval, a révélé que tout ce processus était déjà en marche et que le comité directeur dont il est question dans le document du Conseil du trésor était déjà sur pied.

La restructuration du BVA et la refonte de son système de gestion

devraient permettre, selon le Conseil du trésor:

— de réduire progressivement les effectifs permanents de 1,011 à 878 postes;

— de réduire les coûts d'environ \$55 millions et le budget du BVA d'environ \$65 millions, sur un budget actuel de quelque \$31 millions.

20 p. 100 d'erreurs (Suite de la première page)

Le taux d'erreurs de 20 pour 100 du fichier d'immatriculation du BVA, qui porte sur quelque 3.600.000 véhicules, est très élevé si on considère que la marge normale d'erreurs tolérée par les spécialistes en informatique est généralement de 1 à 2 pour 100 au maximum.

Grenier

Une étude effectuée en 1975 par M. Claude Grenier de l'ENAP, et dont LE SOLEIL a déjà fait état, signalait que sur 33 banques de données analysées, le taux d'erreurs variait généralement entre 1 et 5 pour 100, excepté dans un cas (qui n'était pas identifié) où ce taux atteignait entre 10 et 20 pour 100. Il s'agissait, on le sait maintenant, du fichier d'immatriculation du BVA, l'un des plus importants du gouvernement, du moins quantitativement.

Dans la même étude de M. Grenier, mise à jour récemment par un autre chercheur mais que le ministère des Communications refuse de rendre publique, on comptait neuf fichiers avec des marges d'erreurs de 1 à 5 pour 100 et 13 présentant une marge d'erreurs de moins de 1 pour 100.

L'étude effectuée par le Conseil du trésor sur le système informatique du

BVA révèle également que

— sur 5.000.000 de données traitées en 1979, 1.200.000 ont été déclarées invalides et rejetées par l'ordinateur;

— au 1er septembre 1979, 671.000 de ces données invalides n'avaient toujours pas été corrigées "et leur nombre allait en s'accroissant";

— le nombre de données invalides rejetées par le système informatique et les déficiences du système ne permettaient pas d'effectuer le contrôle adéquat des transactions financières, "ce qui impliquait que des recettes au montant de \$500 millions n'avaient pas été contrôlées adéquatement";

Autres conséquences

Le rapport note également qu'en raison du taux élevé d'erreurs du fichier d'immatriculation, "le BVA ne produit pas ou produit en retard les rapports nécessaires à la Régie de l'assurance-automobile du Québec et à la Commission des transports, ce qui a pour effet que celles-ci ne peuvent gérer adéquatement leurs activités";

Autre conséquence de cette situation: aucune demande de retrait de

plaque n'a été déposée auprès de la Sûreté du Québec pour récupérer les plaques de ceux qui avaient payé leur immatriculation à l'aide de chèques sans provision.

Le rapport souligne également, en ce qui concerne le contrôle des inventaires de plaques, qu'"il est déficient surtout en ce qui concerne les caisses populaires, compte tenu du fait que ces dernières peuvent s'échanger des plaques entre elles sans contrainte";

En 1979, les caisses populaires, qui assuraient en grande majorité l'émission des plaques, ont reçu plus de \$3 millions en honoraires.

Selon le rapport, les "causes fondamentales" de cet état de fait résident dans:

- une planification et une coordination déficientes;
- un manque de partage entre les fonctions de traitement et les fonctions de contrôle;
- l'inexistence de standards de rendement;
- et l'utilisation de techniques informatiques désuètes.

L'achat d'une auto... (Suite de la première page)

bre des forces entre marchands et consommateurs dans un monde fortement tourné vers la consommation et un moyen encore de réduire un tant soit peu le rythme d'accroissement des achats à crédit et des problèmes liés au crédit.

Cette exception à l'un des articles les plus fondamentaux de la loi empêchera cependant des consommateurs de louer "bon marché" une voiture neuve pendant deux jours, nous indiquaient des porte-parole de l'Office de protection du consommateur. Car la loi prévoit qu'il suffit de retourner le bien acheté à crédit chez le marchand pour annuler tout simplement et sans frais un contrat de crédit.

Prix étiquetés

Par ailleurs, un autre article de la loi n'entrera pas en vigueur le 30 avril. Il s'agit de l'article 223 obligeant les marchands à indiquer le prix sur tous les biens de consommation de leur établissement sauf sur ceux dont le coût est inférieur à \$0,50.

L'article en question est en suspens et une décision à son sujet ne sera prise qu'en décembre prochain lorsqu'une étude sur sa pertinence aura été réalisée. Là encore, nous indiquait-on, des avis contradictoires ont été transmis: les associations de consommateurs étaient pour l'article et les détaillants en alimentation contre.

Dès mars prochain donc, des sondages seront menés dans des supermarchés de Montréal et Québec auprès

de divers groupes de consommateurs pour connaître leurs réactions à la présence ou à l'absence de prix sur les produits alimentaires.

A l'origine, l'article 223 visait à contraindre les effets néfastes appréhendés de l'introduction du lecteur optique, destiné à lire le code universel des produits. L'introduction du lecteur optique correspond souvent à la disparition du prix sur les produits et rend ainsi impossible au consommateur de faire un choix rationnel facile entre un produit et un autre, entre la décision d'acheter ou de ne pas acheter.

Cette enquête qu'on veut exhaustive est menée avec la collaboration de l'industrie alimentaire. On analysera le sentiment du consommateur face à la situation actuelle et sa réaction à la disparition des prix sur quelque 3.000 produits alimentaires dans des supermarchés pilotes.

Quelques autres modifications mineures ont encore été apportées à la réglementation accompagnant la loi 72 de protection du consommateur, ajoutant quelques exceptions ici et là au chapitre de la vente itinérante et du crédit.

<h3>le mot du jour</h3> <p>Bla-bla-bla</p> <p>"Panel" (anglicisme) ne peut jamais être employé pour décrire une discussion, un entretien entre deux ou plusieurs personnes. Il faut dire: colloque, séminaire, conférence... Consequemment, "paneliste" doit aussi être banni.</p> <p>Pierre BELLEAU</p>	<p>LA QUOTIDIENNE</p> <p>2-5-3</p> <p>Tirage de mardi</p>
	<p>LE SOLEIL</p> <p>SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)</p> <p>647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30 Samedi: 9h00 à 13h00</p> <p>RENSEIGNEMENTS REDACTION</p> <p>647-3333 647-3394</p> <p>LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"</p>

OFFRE ALLÉCHANTE

Obtenez un rabais de **60¢** à l'achat d'une douzaine de beignets

sur présentation du coupon ci-dessous à l'un des comptoirs Dunkin' Donuts de Québec ou Lévis.

Nous sommes ouverts 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour vous offrir un choix de 52 variétés de délicieux beignets (toujours frais parce que nous les préparons continuellement sur place) et le café le plus savoureux du monde.



coupon

Sur présentation de ce coupon aux comptoirs du 3238, 1ère avenue à Québec ou du 108, boul. Kennedy à Lévis, obtenez un rabais de 60¢ à l'achat d'une douzaine de beignets. Cette offre est valide jusqu'au 9 février 1980.

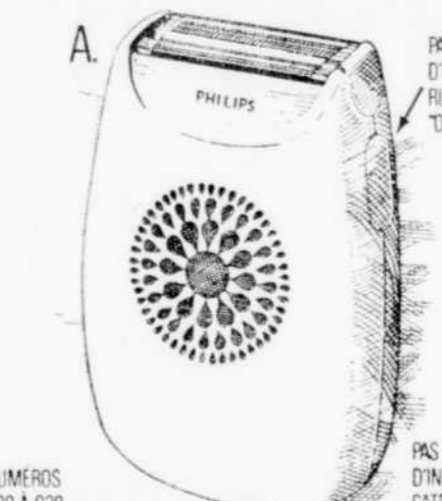
DUNKIN' DONUTS.

sait se faire aimer.

MP Dunkin' Donuts est une marque déposée de Dunkin' Donuts of America Inc.

AVIS IMPORTANT

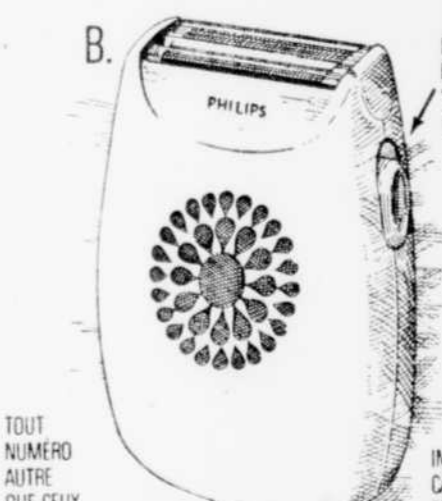
Avant de réutiliser votre rasoir Ladyshave de Philips, il est important de bien vérifier ceci:



A. Ce rasoir doit être remplacé.

(Modèle HP2111SP)

Malheureusement, un petit nombre de rasoirs Ladyshave de Philips (Modèle HP2111SP) vendus exclusivement au Canada comportent une défectuosité possible. Nous aimerions donc remplacer ces rasoirs sans frais de votre part. Le seul rasoir devant ainsi être remplacé est celui de type 'A'. Il se distingue facilement des autres puisqu'il n'a pas d'interrupteur 'ON/OFF' (sur le côté). Il ne com-



B. Ce rasoir est parfait!

(Modèle HP2111)

prend pas non plus d'indicateur de tension (à la base du rasoir). Il est aussi identifiable par le code de production (également à la base du rasoir). Seuls les rasoirs de modèle HP2111SP, fabriqués sur une période d'une semaine et identifiés par des codes de production numérotés de 920 à 930 inclusivement devront être remplacés. Les rasoirs d'autres modèles ou portant d'autres numéros de codes de production ne sont pas

Si votre rasoir fait partie de ce lot spécifique, retournez-le simplement à l'un des Centres de service des appareils domestiques Philips inscrits ci-dessous, pour un remplacement gratuit et immédiat. Ou si vous préférez, postez-le à l'adresse appropriée indiquée ci-dessous.

Philips est vraiment désolé des inconvenients que cela pourrait vous causer!

CENTRE DE SERVICE DES APPAREILS DOMESTIQUES PHILIPS

1375, boul. Charest ouest, Suite 18, Québec, Québec, G1N 2E6

(418) 681-4639

Rien ne bouge dans les négociations

La manifestation, premier souci de la CEQ

par Claude VAILLANCOURT

Aujourd'hui le 6 février 1980, la préoccupation de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) vise bien plus la réussite d'une importante manifestation sur la colline parlementaire que la conclusion des pourparlers entre l'Etat et ses enseignants.

"L'heure est bien plus à la manifestation" a d'ailleurs précisé hier, au cours d'une conversation, l'un des chefs de file de la CEQ alors qu'il sortait d'une réunion de la Commission des enseignants de commissions scolaires (CECS) l'organisme qui, au sein de la centrale, donne les mandats de négociation et accepte ou refuse les propositions que formule le gouvernement.

De 15.000 à 20.000 enseignants sont attendus aujourd'hui sur la colline parlementaire. Il s'agira de la plus

importante manifestation depuis que le Parti québécois a pris le pouvoir, le 15 novembre 1976.

Cet envahissement des rues de Québec, ainsi que le proclame la CEQ dans un communiqué de file "vise à démontrer la détermination des adhérents de la CEQ et de la PAPT à soutenir leurs objectifs de négociation, à faire la preuve d'obtenir un règlement négocié et à faire aboutir leurs négociations".

Pour extérioriser ce grand déploiement et démontrer, aux yeux de tous, l'opposition massive de ses membres aux propositions du gouvernement, la CEQ n'a rien négligé. Elle a même dressé, près de l'estrade où seront livrées les allocutions des présidents et près du rond-point qui se trouve devant l'édifice de l'Assemblée nationale des plates-formes à l'inten-

tion des cameramen et des photographes des différents média.

Dans un communiqué adressé aux organes d'information, la CEQ invite les photographes à prendre les arrangements nécessaires avec elle.

Dans la nuit d'hier, les premiers autobus, bondés de militants, sont partis à destination de la Vieille Capitale. "Quelques centaines de manifestants devront faire plus de 15 heures de route pour se rendre à Québec", note la centrale.

Les négociations

Sur le plan des négociations, aucun changement n'est donc survenu depuis hier.

"Il n'y a toujours pas d'entente de principe entre le gouvernement et ses enseignants et l'on ne peut envisager un règlement au cours des prochaines

heures", a clamé le président de la CEQ, dans une séance d'informations à l'intention des journalistes, hier, sur le coup de 17h.

"Aucun des quatre regroupements de la CEQ concernés par cette négociation n'est sur le point de conclure un règlement, de rajouter le chef syndical, qui a souligné néanmoins que les négociations se déroulent sans interruption.

"Des pistes intéressantes ont été avancées aux différentes tables de pourparlers, précise aussi M. Gaulin, et il s'agit maintenant de traduire dans des textes écrits certaines ententes verbales."

Le gouvernement du Québec, par la voix de son négociateur en chef, Me Lucien Bouchard, confirme lui aussi que les pourparlers se poursuivent entre les deux parties. Plus optimiste que le leader de la CEQ, il croit qu'il

est possible d'en arriver à une entente des aujourd'hui.

Le Conseil des ministres doit se réunir pour décider de l'attitude à prendre dans ce conflit qui prive 1.200.000 élèves de cours. Lundi dernier, il accordait un sursis aux négociateurs. Aujourd'hui, il doit de nouveau réfléchir au dossier.

Selon M. Robert Gaulin, la menace d'une loi spéciale explique, en partie, la lenteur des négociations. "Du côté patronal, soutient-il, des négociateurs ont adopté une position attentiste se disant que "le gouvernement va nous régler tout ça." Il a également attribué une part des problèmes à la complexité de la structure patronale qui comprend les commissions scolaires catholiques et protestantes.

A son avis, on dénombre plus de tenants d'un décret dans le clan patronal que dans les rangs syndicaux.

Des difficultés sont notées dans la traduction, dans les textes des hypothèses avancées verbalement à la table des négociations.

Un fait semble acquis selon les deux opposants: le dossier de la sécurité d'emploi. Au chapitre de la tâche, le litige porte principalement sur la notion de surveillance des élèves.

Les instances décisionnelles de la CEQ ont été libérées.

"On ne convoquera les présidents de syndicats d'enseignants que lorsqu'ils nous posséderont des textes définitifs en vue d'un règlement ou d'un rejet" ont fait savoir les responsables de la négociation.

Dans l'éventualité d'une entente de principe, la CEQ estime à 36 heures le délai requis pour une reprise des cours.



Il se souviendra de Sept-Iles

Le minéralier Atlantic Splendour, jaugeant 83.000 tonneaux, est arrivé à Halifax hier, toué par six remorqueurs, pour y subir les réparations nécessitées par les dégâts occasionnés par les glaces en rade de Sept-Iles il y a quelques jours. Le minéralier qui avait déjà embarqué 68.000 tonnes de fer, passera un mois en cale sèche avant de revenir à Sept-Iles pour compléter son chargement. Ce sont les moteurs qui ont gelé quand les hélices ont été immobilisées par les glaces.

Peu de progrès du côté des employés de soutien

par Damien GAGNON

Une entente prochaine entre le gouvernement et les enseignants des commissions scolaires ne signifierait pas, dans l'immédiat, le retour à la normale dans toutes les écoles et cégeps de la province.

Les négociations ne sont pas aussi avancées du côté des syndicats du personnel de soutien des commissions scolaires et des cégeps affiliés à la CSN. Selon le président de la centrale, Norbert Rodrigue, il faudrait encore quelques jours d'intenses négociations pour en arriver à une entente.

Quant à la possibilité d'une loi spéciale pour régler le conflit, M. Rodrigue n'a pas voulu se prononcer sur l'attitude qu'adopterait alors la centrale.

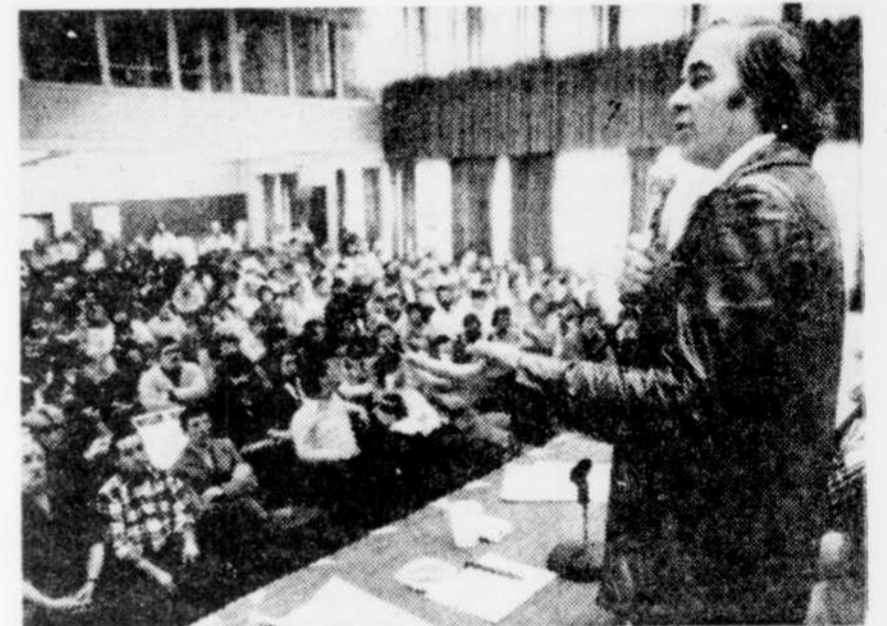
M. Rodrigue a fait ces déclarations, hier, à la suite d'une assemblée générale des employés de soutien des commissions scolaires et des cégeps de la grande région de Québec.

La grève des 13.000 employés de soutien des commissions scolaires et des cégeps affiliés à la Fédération des employés de services publics de la CSN, commencée vendredi le 26 janvier, touche la moitié des écoles primaires et secondaires du Québec ainsi que 31 des 41 cégeps.

Dans la région immédiate de Québec, les commissions scolaires touchées par la grève des employés de soutien sont les régionales de Tilly et Louis-Frèchette, la Commission des écoles catholiques de Québec et les locales La Jeune Lorette, Ancienne-Lorette, Montcalm et Chaudière-Étchemin. Sont aussi affectées les cégeps Sainte-Foy, Lévis-Lauzon, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Limoilou.

Dans leur rapport du déroulement de la négociation, Mlles Ginette Guerin et Hélène Goulet, représentantes des employés de soutien de la région de Québec à la table de négociation, ont soutenu que malgré les progrès enregistrés au cours des derniers jours, il n'y a pas d'entente au niveau des clauses importantes comme la sécurité d'emploi la définition de la tâche, les horaires de travail, etc. Du côté des cégeps, le gouvernement maintiendrait ses offres de novembre dernier.

Elles devaient ajouter que les deux parties en sont encore à l'exploration sur une vingtaine des 60 clauses de la convention qui sont considérées comme primordiales pour l'amélioration des conditions de travail des employés de soutien.



M. Norbert Rodrigue s'adressant à quelques centaines d'employés de soutien de commissions scolaires et de cégeps de la région de Québec en grève depuis le 26 janvier.

Le PQ va payer pour le mépris (Rodrigue)

par Damien GAGNON

Le Parti québécois est-il en train de payer la voie au Parti libéral?

C'est la question que se pose le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, à voir agir le gouvernement de M. René Lévesque dans le secteur des relations de travail.

On a l'impression, d'ajouter M. Rodrigue, que le PQ prépare l'entrée des libéraux de M. Ryan, laissant ainsi à un autre gouvernement la décision d'enlever le droit de grève des employés des secteurs public et parapublic.

S'adressant à des employés de soutien de commissions scolaires et de cégeps de la région de Québec, hier, le président de la CSN a soutenu qu'en agissant comme il le fait avec les travailleurs, le gouvernement de M. Lévesque risque de vivre la situation que d'autres avant lui ont vécue la défaite aux prochaines élections.

M. Rodrigue a accusé le gouvernement de faire le jeu des associations patronales en annonçant son intention de légiférer pour mettre fin aux conflits de travail.

"Cette attitude du gouvernement amène les associations patronales à s'asseoir sur leur derrière. Elles refusent de poursuivre les négociations sachant à l'avance que le gouvernement va adopter une loi spéciale", a-t-il ajouté.

Il en a donné comme preuve le blocage dans les négociations du côté des employés de soutien des commissions scolaires et des cégeps. Les associations patronales, dit-il, font la sourde oreille maintenant que le gouvernement a annoncé, au début de la semaine, qu'il allait légiférer si un règlement n'intervient pas dans les prochaines heures.

Face à cette attitude de mépris des associations patronales dont le gouvernement aura à payer le prix, soutient M. Rodrigue, les employés de soutien ont décidé d'organiser une manifestation, demain matin, devant les bureaux de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, 2001 rue Bégon à Sainte-Foy.

Parlant de la manifestation de lundi à Longueuil, où M. Lévesque a dû être escorté à travers un rassemblement d'une centaine d'enseignants, M. Rodrigue a soutenu que le premier ministre, au lieu de parler de révolutionnaires de troisième ordre, devrait apprendre que les travailleurs, qu'ils soient enseignants ou employés de soutien, sont des Québécois comme tout le monde qui ont droit à des conditions de travail décentes.

La charte de coopérative serait refusée à Métalbec

par Pierre MARTEL

(envoyé spécial du SOLEIL)
MONTREAL — Déjà déçus par l'émission d'une injonction empêchant notamment l'ouverture des soumissions pour l'acquisition des Industries Dynamiques, les promoteurs de la coopérative Métalbec devraient apprendre une autre mauvaise nouvelle prochainement. Ils n'obtien-

draient pas leur charte de coopérative.

En effet, selon le directeur général du Conseil de la coopération du Québec (CCQ), M. Louis-Georges Gervais, il est plus que probable que le conseil soumettra un avis défavorable au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec.

En vertu des dispositions de la loi, le CCQ est appelé à formuler un avis à chaque fois qu'une coopérative soumet une demande de charte au ministère. Selon la tradition, l'avis du CCQ est toujours retenu par le ministère.

Or, selon M. Gervais, la coopérative formée par les travailleurs des Industries Dynamiques, Métalbec, ne ré-

pond pas entre autres à la définition du propriétaire-usager retenu par le conseil de la coopération.

Tricofil

"La formule de Métalbec s'apparente à Tricofil et nous venons de rendre un avis défavorable dans ce dernier cas. En fait, Métalbec apparaît comme une coopérative de holding. Les employés détendraient un bloc d'actions et non les actifs de l'entreprise. On peut donc prévoir un avis défavorable de notre part," d'expliquer M. Gervais.

Financement

Par ailleurs, au moment où le CCQ s'appête à soumettre un avis défavorable au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, LE SOLEIL a appris que la Société de développement coopératif envisage positivement la demande d'aide présentée par Métalbec.

Selon Radio-Canada, les hôtels qui pourraient être visés par ce débrayage sont les Holiday Inn, de Québec et de Sainte-Foy, l'hôtel Meridien, de Montréal, et l'Auberge des Gouverneurs, de Rimouski.

Débrayage de solidarité possible dans des grands hôtels de la province

Dans une démarche pour venir en aide à leurs collègues en grève de l'Auberge des Gouverneurs, de Sainte-Foy, les employés syndiqués d'hôtels de la région de Québec pourraient déclencher un arrêt de travail.

C'est ce qu'a déclaré hier soir un porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), sur les ondes de Radio-Canada.

Cent trois employés syndiqués de l'Auberge des Gouverneurs sont en grève depuis neuf mois. La revendication principale de ces travailleurs demeure la demande

d'une clause d'indexation des salaires que refuse la partie patronale.

La semaine dernière, un front commun avait été créé pour regrouper les 1.500 travailleurs syndiqués travaillant dans les hôtels de la région.

Le porte-parole de la CSN a fait savoir que des réunions des employés de ces hôtels auraient lieu au cours des prochains jours et que le

déclenchement "d'une journée d'étude" était prévu avant la fin du mois.

ASSOCIE RECHERCHE
Homme d'expérience dans épicerie ou boucherie. Envoyez votre curriculum vitae à
DEPT 9915, LE SOLEIL
390, St-Yullier est, Québec G1K 7J6

RESTAURANT & BAR SALON
Banlieue Québec, 90 places. Le plus important dans la localité, licence, excellente condition, clientèle en progression, investissement raisonnable, pour personne ou couple, du propriétaire.
Ecrire au Dept 9918
Le Soleil Ltée
Québec, G1K 7J6
Cuisine soignée

Institut Janine Lemelin
4, Parc Samuel Holland, suite 403

Cours du soir de maquillage
\$50

Claude Moisan
Maître maquilleur et lauréat du dernier congrès d'esthétique, vous enseigne les secrets du maquillage mode.

527-2464

Produits: Michel Dumas et Carole Frank

REER
régime enregistré d'épargne-retraite

Hâtez-vous de souscrire! Vous avez jusqu'au 29 février seulement pour en profiter et réduire vos impôts 79

CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC

229 est, boul. Charest. Tél.: 529-3353
VOTRE ARGENT RÉGIONAL D'EXPANSION

AUJOURD'HUI
Voyez le cahier publicitaire de:

PHARMAPRIX

inséré dans cette édition

Ah!
que la neige neigeait...
(Nelligan)

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

FORTIN, DELAGE & ASSOCIES INC.
2535, Boul. Laurier
Ste Foy, G1V 4M3 653-6620

L'évaluateur agréé formule une opinion motivée de la valeur d'un bien ou d'un droit immobilier et, en expropriation, d'un bien ou d'un droit mobilier ou immobilier et détermine la valeur des biens sujets à l'évaluation municipale.

québec et sa banlieue Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

Louis-Hébert, un comté peint en rouge foncé

par Vincent CLICHE

Le comté de Louis-Hébert fait partie de ces circonscriptions peintes en rouge foncé sur la carte électorale fédérale du Québec. Avec ses 28.500 voix de majorité obtenues le 22 mai dernier, le candidat libéral de Louis-Hébert, M. Dennis Dawson, peut même se permettre d'aller aider son parti dans les provinces de l'Ouest, au cours de la présente campagne.

Cette force libérale a aussi comme effet d'obliger les autres partis à renouveler leur image, du moins au niveau des candidats. C'est ainsi qu'à l'exception de M. Dawson et de la candidate du Parti marxiste-léniniste, Mme Linda Forgues, les autres candidats sont de nouveaux venus sur la scène fédérale, dans Louis-Hébert, même s'ils ont milité depuis plusieurs années à différents niveaux politiques.

Louis-Hébert englobe les villes de Sillery, Sainte-Foy et Cap-Rouge. La Commission de révision de la carte électorale y a annexé, en 1978, la municipalité de l'Ancienne-Lorette et le quartier Laurentien, auparavant les limites est du comté de PORTNEUF.

Lors des dernières élections, en mai 1979, 73.372 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale. Mais avec les étudiants présentement aux études dans les universités et autres institutions et certains déménagements de la population dans de nouveaux quartiers, le nombre d'électeurs inscrits dépasserait les 80.000 au cours de cette élection.

Louis-Hébert a déjà été décrit comme la circonscription des grands débats idéologiques, avec sa population de cols blancs, de professionnels, ses deux cégeps et de l'université Laval. C'est aussi la circonscription de la région de Québec où le revenu per capita est le plus élevé.

La campagne

Comme dans les différents comtés de la région métropolitaine, la campagne électorale dans Louis-Hébert n'a pas fait beaucoup de flammèches jusqu'ici.

Le candidat progressiste-conservateur, M. Michel Doyon, tente bien d'avoir sa place à l'écran, sur les ondes ou dans les colonnes des journaux, en convoquant à toutes les semaines depuis un mois une conférence de presse, mais le style de "couverture" adopté par les médias pour la présente campagne ne le sert pas très bien.

Par ailleurs, le grand but visé par le candidat libéral, M. Dawson, est de faire sortir les électeurs pour voter le 18 février. C'est la seule façon pour lui

de conserver sa forte majorité. Le 22 mai dernier, 79,9 pour 100 de la population de Louis-Hébert a voté et c'est ainsi qu'il a obtenu 28.500 voix de majorité. Donc pour l'organisation libérale, il ne faut pas que le temps froid, la neige ou la pluie réduisent ce taux. C'est pourquoi, le comité de transport du Parti libéral prépare la "corvée du 18 février".

Pour le candidat de l'Union populaire et chef de ce parti, M. Henri Laberge, la campagne électorale ne fait que commencer. Ses démêlés avec le directeur général des élections

concernant la reconnaissance de son parti et les difficultés qu'il s'en suivent pour trouver des candidats, ont occupé une bonne partie du temps de M. Laberge, depuis la fin de décembre.

Quant au candidat du Crédit social, M. Jean-Paul Rheaume, c'est beaucoup par amitié pour Fabien Roy, qu'il s'est lancé dans l'arène fédérale. Le Crédit social était arrivé douzième lors du scrutin du 22 mai, avec 9.297 voix, mais les organisateurs de M. Rheaume ne semblent guère confiants de répéter cet exploit. La campagne du créditiste est donc modeste; il

utilisera moins de publicité que le candidat du 22 mai et multipliera les contacts personnels.

Le candidat du Nouveau Parti démocratique, M. Robert Caron, se fie aussi beaucoup sur ses contacts personnels et sur la renommée qu'il a acquise dans divers organismes municipaux de Cap-Rouge pour mener sa campagne. Il espère cependant conserver les 5.812 votes obtenus par le parti en 1979 et même renouveler l'exploit de 1975, alors que le NPD se classait deuxième dans le comté.

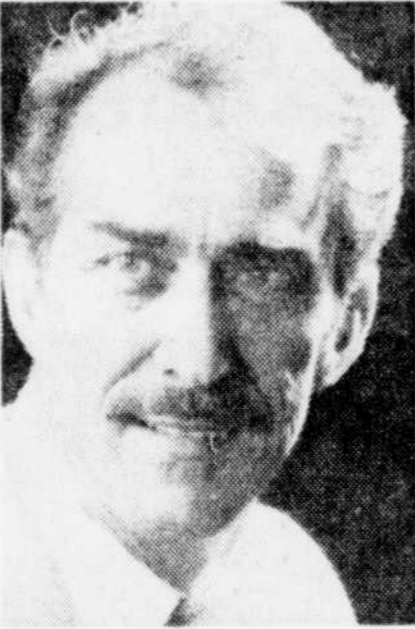
La campagne de la candidate

marxiste-léniniste, Mme Linda Forgues, se fait par des rencontres au niveau des étudiants et des ouvriers. Elle espère ainsi obtenir plusieurs appuis dans Louis-Hébert où le vote étudiant est important. Mme Forgues compte aussi sur l'appui des locataires qui représente 60 pour 100 de la population du comté. C'est la deuxième fois qu'elle se présente dans ce comté où, en mai dernier, elle avait obtenu 350 voix.

Enfin, pour les élections du 18 février, les électeurs de Louis-Hébert

auront aussi la possibilité de voter pour un candidat Rhinocéros, M. François Ouellette.

Rhino Ouellette a décidé de rester en ville et de ne pas faire campagne. Un des points de son programme vise à déménager le mont Ste-Anne près du motel Carole pour permettre aux skieurs d'admirer les charmes naturels. L'aménagement d'un aéroport souterrain fait aussi parti de ce programme de même que l'ouverture d'une garderie pour rhinocéros à l'université Laval.



Robert CARON



Dennis DAWSON

Candidats dans Louis-Hébert

CARON, Robert: Candidat du Nouveau Parti démocratique (NPD), est né en 1940 à St-Cyrille de l'Islet. Il habite Cap-Rouge depuis 12 ans. M. Caron enseigne au niveau secondaire depuis 16 ans dont 12 au Séminaire Saint-François de Cap-Rouge. Il a oeuvré comme président lors de la campagne de souscription de Centre-Aide en 1978.

DAWSON, Dennis: A 31 ans, il est député libéral depuis 1977. M. Dawson a déjà derrière lui une carrière dans l'administration publique fort impressionnante. A 22 ans, il était le plus jeune commissaire d'école de la province. Vice-président de la CECQ en 1974, secrétaire particulier du ministre d'Etat au conseil exécutif en 1975 et président de la CECQ, la même année. Après son élection en 1977, il devint whip adjoint du gouvernement et, en décembre 1978, il était nommé secrétaire parlementaire adjoint du ministre du Travail. Dans l'opposition, il exerce au sein du caucus libéral, les fonctions de critique parlementaire pour la jeunesse.

DOYON, Michel: Candidat du Parti progressiste-conservateur, il est né en 1943, à Québec. Après des études en histoire et en droit à l'université Laval, il est admis au Barreau en 1972. Depuis certes, il pratique le droit à Québec. En 1967, le Parti conservateur l'invite à participer avec de nombreux autres universitaires à la Conférence de Montmorency. Il a aussi oeuvré au sein du Carnaval de Québec à titre de président du Comité des arts et a préparé un document photographique sur "Québec-Capitale de la neige". Il est présentement vice-président de l'Association des gens de l'air.

FORGUES, Linda: Candidate marxiste-léniniste, elle est née il y a 24 ans à Montréal dans une famille pauvre. Dans son enfance, elle a passé 5 ans à l'orphelinat parce que ses parents étaient totalement démunis. Elle lutte résolument pour les intérêts de la classe ouvrière et des larges masses populaires depuis 1972. Elle a étudié à l'université Laval où elle a



Michel DOYON

participé activement aux luttes des étudiants. Elle a été arrêtée et a fait 3 mois de prison pour affichage "illégal". Elle étudie présentement pour devenir machiniste.

LABERGE, Henri: Candidat et chef du parti de l'Union populaire, il est âgé de 41 ans. Il est issu d'une famille établie à Sainte-Foy depuis 4 générations. M. Laberge a une large expérience acquise dans les milieux syndicaliste et politique. Il fut tour à tour président de la Jeunesse rurale catholique du Canada, adjoint au secrétaire de l'UCC, vice-président de l'Union générale des étudiants de Laval, professeur et permanant à la CECQ depuis 1971. Il milite dans les milieux politiques depuis 1963: PSQ, RIN et enfin PQ. Il fut candidat du Parti québécois, dans Chauveau, en 1970. En 1976, il devenait chef de cabinet du ministre Camille Laurin. A l'été 1978, il fondait l'Union populaire et le 22 mai 1979 il était candidat pour ce parti.

OUELLETTÉ, François: Candidat du Parti rhinocéros à 20 ans, il est l'un des plus jeunes au Canada. Il étudie présentement en communications graphiques à l'université Laval, en attendant d'aller s'installer à Ottawa.

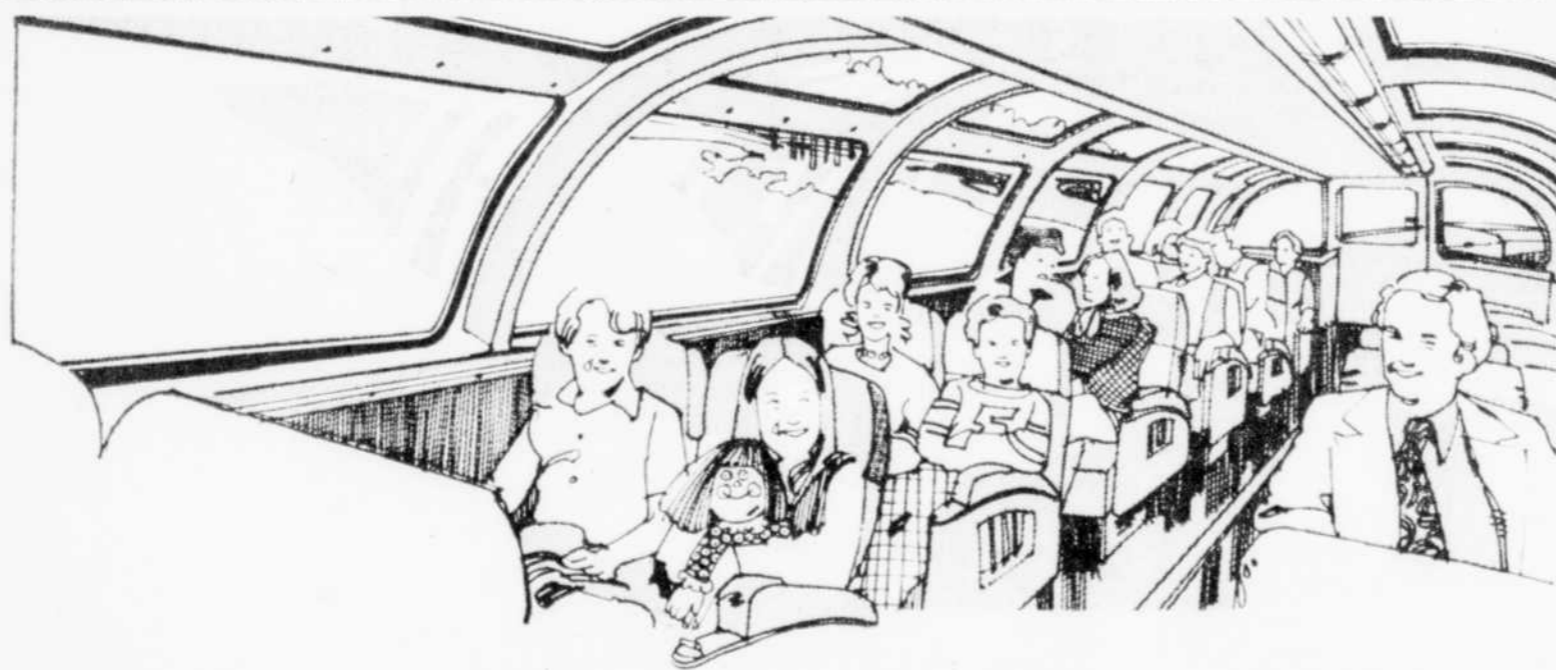
RHEAUME, Jean-Paul: Agé de 47 ans, le candidat du Crédit social est cheminot pour le CN depuis près de 25 ans et représentant syndical du local 721 des Travailleurs unis des transports depuis 1971. Il est natif de Saint-Bernard et réside à Sainte-Foy depuis 14 ans. Aux élections provinciales de novembre 1976, il représentait les couleurs du Ralliement créditiste.



Henri LABERGE



Jean-Paul RHEAUME



"LE SAINT-LAURENT" entre Mont-Joli et Montréal. Nouvel horaire à compter du 2 février.

MONT-JOLI — MONTRÉAL

En plus du service de nuit, assuré par l'Océan, VIA vous propose un service de jour très commode.

Le Saint-Laurent comprend, en plus des confortables voitures-coachs, une voiture café-bar panoramique au décor tout neuf, le Skyline. Vous pourrez y prendre un repas complet, y déguster votre boisson favorite ou vous détendre en admirant le paysage dans un des confortables fauteuils qui occupent le dôme.

Le St-Laurent		Océan	ARRETS PRINCIPAUX		Océan	Le St-Laurent
07h30	01h10	Dep.	Mont-Joli	Arr.	08h10	22h20
07h54	01h31		Rimouski		07h33	21h39
08h46	02h17		Trois-Pistoles		06h37	20h50
09h50	03h20		Rivière-du-Loup		06h05	20h15
10h27			St-Pascal			19h26
10h42	03h59		La Pocatière		04h52	19h11
11h28	04h40		Montmagny		04h12	18h31
12h25	05h45		Levis		03h25	17h45
12h56	06h06		Charny		02h40	17h05
14h26	07h41		Drummondville		01h02	15h30
14h57	08h17		St-Hyacinthe		00h26	15h00
15h30	08h50		St-Lambert		23h52	14h27
15h50	09h10	Arr.	Montréal	Dep.	23h40	14h15

Pour plus de renseignements, communiquez avec un agent de voyages ou le bureau des ventes VIA.

l'invitation au voyage



affaires urbaines

Abonnement aux documents à Sainte-Foy

SAINTE-FOY — Le conseil municipal de Sainte-Foy étudiera la possibilité de mettre sur pied un service d'abonnement aux documents publics. Ce service pourrait faire l'objet d'un règlement statuant sur les documents ainsi disponibles et sur le prix d'un tel service. Depuis un an déjà, les bordereaux de permis de construction font l'objet d'un règlement similaire et depuis peu, la loi des cités et villes incite les municipalités à offrir un tel service à leurs citoyens.

Liste électorale scolaire

La Commission scolaire Sainte-Foy avise la population que les recenseurs passeront par les résidences, du 11 au 22 février, afin de recueillir les renseignements nécessaires à la confection de la liste électorale dans les quartiers suivants: Saint-Augustin, Bonne-Entente, Saint-Benoit, La Suète, Saint-Thomas d'Aquin et des Gouverneurs.

Stationnement de nuit

Le service de la police de la ville de Sainte-Foy tolérera le stationnement de nuit dans les rues de la municipalité, jusqu'au 13 février à 1h. Toutefois, s'il advient une chute de neige, le règlement prohibant le stationnement de nuit sera appliqué.

Transfert de responsabilités

Le conseil de Sainte-Foy a décidé de transférer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec la responsabilité de l'inspection des restaurants, brasseries, boucheries, épiceries et autres services alimentaires situés sur son territoire.

Budget remis au 31 mars

Le conseil de Sainte-Foy a décidé de retarder au 31 mars la présentation du budget pour 1980. Les autorités municipales ont prétexté des retards occasionnés par le gouvernement du Québec dans la confection du budget. Cette présentation fera l'objet d'une assemblée spéciale. Le budget de Sainte-Foy devait être présenté le 25 février.

Amendement au zonage

Le juge Gaston Desjardins s'est réjoui, lundi soir, de l'approbation par le conseil municipal d'un amendement au zonage qui lui permettra de développer certains de ses terrains, situés sur la rue Bois de Chêne, dans le quartier Neilson. Cet amendement diminue la distance exigée pour la construction d'une habitation près d'une voie ferrée. Par la même occasion, le juge Desjardins a dit souhaiter la réalisation du projet de base de plein air à Sainte-Foy et espère que le député-ministre de Louis-Hébert, M. Claude Morin, fera sa part en ce qui concerne les subventions pour ce projet.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Cap-Rouge



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Le maire de Charlesbourg, M. Henri Casault, et le procureur de la municipalité, Me Guy Letarte, à leur arrivée devant la Commission municipale du Québec, hier.

Cadres suspendus à Charlesbourg La CMQ devra dire si elle a juridiction

par Gilles OUELLET

La Commission municipale du Québec devrait se prononcer dans 15 jours sur deux questions préliminaires soulevées dans l'affaire de la suspension de deux employés cadres de la municipalité de Charlesbourg, MM. Armand Letourneau et Roger Dussault, punis pour avoir refusé de serrer la main du maire Henri Casault lors d'une réception des fêtes.

Les commissaires Jean Lafond et Jean Paquet ont pris en délibéré, hier, les deux principaux points de droit débattus au long des 10 heures d'audience de la commission: les deux employés suspendus sont-ils ou non des salariés au sens du Code du travail, et cette commission a-t-elle juridiction pour émettre d'une pareille affaire?

Selon Me Guy Letarte, procureur de la municipalité dans ce dossier, les deux employés cadres sont des salariés au sens du Code du travail et n'ont donc pas à en appeler à la commission pour cette suspension. L'avocat des employés, Me Roger Pothier, soutient pour sa part que les deux hommes occupent des fonctions de cadres municipaux.

Sainte-Foy a des prévisions d'immobilisations de près de \$29 millions sur 3 ans

par Vincent CLICHE

Le conseil municipal de Sainte-Foy a adopté, lundi, des prévisions d'immobilisations de \$28.746.000 pour les années 1980, 1981 et 1982.

Ce programme triennal d'immobilisations n'a cependant aucun caractère obligatoire. Le conseil a en effet mentionné qu'il pourra être révisé chaque année en tenant compte de nouvelles priorités. Chaque projet de ce programme pourra aussi faire l'objet d'une nouvelle étude.

Il s'agit tout simplement d'un programme des intentions des autorités municipales concernant le développement et l'aménagement de la municipalité.

Par ailleurs, Me Letarte affirme que le maire et le conseil ont tous les pouvoirs d'imposer des mesures disciplinaires et qu'un appel des employés devrait être logé au Tribunal du travail. Me Pothier a voulu démontrer, en s'appuyant sur une abondante jurisprudence, que la commission municipale a toute l'autorité requise pour se prononcer sur l'appel.

Si la commission conclut qu'elle peut être saisie de cette affaire, les deux parties pourraient se rencontrer à nouveau pour discuter du fond de l'histoire et des circonstances qui ont conduit aux suspensions sans solde d'une durée de deux semaines à la fin de décembre dernier.

Derniers témoins

La commission a complété ses travaux, hier, en entendant au moins cinq témoins, dont le gérant municipal et l'agent de recherche Roger Dussault, qui ont apporté des précisions sur les fonctions des cadres.

Ainsi, les parties ont cherché à savoir si, dans l'exercice de ses fonctions, M. Letourneau donnait des instructions à des employés, signait

des formules de temps et d'absences d'employés ou occupait des fonctions d'autorité.

La municipalité a déposé un nouvel organigramme qui placerait toujours l'agent de recherche dans le groupe de personnes de la gerance, tout comme le responsable de l'information.

Par ailleurs, les commissaires Lafond et Paquet ont refusé de donner suite à une demande de Me Letarte qui désirait que la commission rappelle à l'ordre un journaliste de "l'Élan de Charlesbourg", André Dorion, pour "un article disgracieux" paru le 23 janvier. Ce texte intitulé "Le ridicule attire la risée" était un commentaire sur la suspension des deux employés cadres.

La commission a conclu qu'il n'y avait pas là un mépris de cour. Me Pothier a dit que nous vivions dans un pays démocratique "où on a le droit de dire ce qu'on pense". Me Letarte a répliqué là-dessus: "Malheureusement, peut-être un peu trop, on écrit ce qu'on veut".

Et l'incident fut clos!

Audiences demain et vendredi à Québec

Du boulot pour les réviseurs de la carte électorale québécoise

par Raymond GIROUX

Les experts en confection de cartes électorales auront besoin de tous leurs talents de diplomates, en plus de leurs connaissances démographiques et statistiques, pour concilier tous les avis qu'ils recevront demain et vendredi, lors des audiences de la Commission de la représentation électorale, à Québec.

Divers groupes et individus ont en effet l'intention de proposer aux trois commissaires, MM. Jean-Luc Lemieux, Pierre F. Côté et François Drouin, une série de modifications à la carte proposée il y a près de deux ans.

Paroisses, quartiers, et même des municipalités au complet, feront l'objet de protestations tout aussi fondées les unes que les autres de la part de certains maires ou associations politiques locales.

Pour le moment, les instances régionales du Parti québécois et du Parti libéral n'ont pas l'intention de présenter de contreproposition régionale à la commission, laissant à chaque circonscription le soin de se défendre elle-même.

Du côté libéral, M. Pierre Mercier a affirmé au SOLEIL cette semaine que la décision de participer ou non à ces audiences serait normalement prise aujourd'hui. Au PQ, les associations

de Louis-Hébert et de Limoilou, au moins, ont déjà décidé de se présenter, tandis que d'autres ont dit au SOLEIL qu'elles entendent suivre l'affaire de près.

Mais il faut rappeler que les militants des deux partis sont en ce moment fort occupés par leurs activités respectives, comme le congrès libéral de la fin du mois et la campagne de financement du Parti québécois en cours de préparation.

Voici un tour d'horizon des interventions prévisibles dans les circonscriptions de la région immédiate de Québec:

Jean-Talon: la commission propose d'y inclure une partie de Louis-Hébert, notamment le campus de l'université Laval. Mais cette dernière circonscription n'est pas tellement intéressée à le perdre: les péquistes proposent même de céder à Jean-Talon la partie sud de Sainte-Foy, qui constitue par hasard l'un des points forts des libéraux. On voudrait ainsi concentrer les votes libéraux dans le même territoire plutôt que d'avoir à se battre dans les deux. Le député Jean-Claude Rivest, de son côté, n'a aucune objection à recevoir le campus universitaire dans son berceau. Tous s'entendent toutefois pour demander le maintien dans Jean-Talon des résidences voisines des plaines d'Abraham, dont le standing social "souffrirait" d'une appartenance à la circonscription populaire de Taschereau.

Louis-Hébert: malgré les représentations qu'ils feront lors des audiences, les péquistes constatent que leur circonscription se déplacera peu à peu vers l'ouest à cause du dépeuplement du centre de Québec.

Taschereau: son agrandissement vers l'ouest lui permettra d'englober tout le quartier Saint-Sauveur, dont une partie appartient présentement à Vanier. Personne ne s'oppose à cet ajout, non plus qu'à celui du reste du quartier Saint-Jean-Baptiste, tandis qu'on ne tient pas mordicus à recevoir les riches demeures des plaines.

Vanier: la perte du quartier des Saules ne rend pas tout le monde heureux, car on voudrait le garder avec celui de Duberger auquel il ressemble beaucoup.

Charlesbourg: le trop grand nombre d'électeurs de cette circonscription (plus de 53.000) oblige à en retrancher une bonne partie en faveur de Chauveau, qui en perdra à son tour à la nouvelle circonscription de Neufchâtel. Il garde cependant son noyau traditionnel.

Chauveau et Neufchâtel: le travail de charcuterie qui a permis de proposer une nouvelle circonscription ne rend pas la carte plus homogène qu'auparavant, on se demande toujours ce que Cap-Rouge fait dans cette galère...

Limoilou: les péquistes sont clairs, et viendront le dire eux-mêmes, ils veulent conserver leur circonscription intacte.

Montmorency: il y a trop d'électeurs, mais personne ne s'entend pour quitter la circonscription. La commission devra donc trancher elle-même entre la coupure de Giffard et celle de Château-Richer, qui font toutes deux partie de la Côte de Beauport historique.

Lévis: les municipalités de Bernières, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur ne veulent pas quitter une circonscription urbaine pour les joies rurales de Lotbinière. Leurs représentants locaux, qui doivent se présenter en personne à la commission, réclameront plutôt la division de Lévis, trop peuplée, en deux circonscriptions entièrement urbaines, quitte à y rajouter quelques municipalités de Beauce-Nord, comme Saint-Jean-Chrysostome, par exemple.

Comme on le voit, la Commission de la représentation électorale n'aura pas trop des journées de jeudi et de vendredi pour entendre toutes les doléances.

Les députés de ces circonscriptions auront de plus deux journées supplémentaires, au milieu du mois, pour faire valoir leur opinion s'ils jugent que leurs commettants n'ont pas reçu toute l'attention désirée au cours des audiences.

POUR LE BRICOLEUR

FAITES LE VOUS-MÊME

NOTRE MOUSSE D'URÉTHANE (FOAM) COUPEE SELON VOS DIMENSIONS

125 GRANDEURS ET QUALITÉS DIFFÉRENTES

ACCESSOIRES DE REMBOURRAGE

MAIS SI VOUS NE POUVEZ LE FAIRE VOUS MÊME; ON LE FAIT POUR VOUS ESTIMATION A DOMICILE GRATUITE

• CUIRETTE (EMBOSSÉE) SERT AUSSI POUR: CAPITONNER PORTE, DEVANT DE BAR



• TISSU POUR REMBOURRAGE À LA VERGE
• PELUCHE

• MATELAS EN MOUSSE D'URÉTHANE (FOAM) HAUTE DENSITÉ

(PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE)

• LIVRAISON IMMÉDIATE



MISE DE COTE



CENTRE DU REMBOURREUR

3 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

QUÉBEC
2090,
boul. Ste-Anne
(angle Canadière)
563-2961

LÉVIS
55,
rue Delisle
(fermé le lundi)
833-7612

STE-FOY
Place Laurier
651-5800

QUÉBEC SEULEMENT: VISITEZ VOTRE DÉPARTEMENT D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Le secours aux victimes d'actes criminels

La publication du troisième rapport du Service d'indemnisation des victimes d'actes criminels fournit une excellente occasion de projeter un peu d'éclairage sur ce genre nouveau de loi, adoptée en 1972, et qui, sous un éventail de 42 sortes d'infractions de nature criminelle, permet à des victimes de recevoir des prestations.

Ainsi, en 1977, année sur laquelle porte ce rapport, 180 demandes portaient sur des voies de fait, 71 sur des vols qualifiés, 44 sur des meurtres, 19 sur des tentatives de meurtre, 12 sur des viols et 6 sur des attentats à la pudeur sur des personnes de sexe féminin.

On apprend, en outre, que, depuis l'entrée en vigueur de la loi, 2924 demandes formulées à l'IVAC, ce qui ne comprend pas les années 78 et 79, laquelle a versé des indemnités au montant global de \$9.134.191.

Malgré le nombre croissant de demandes d'indemnisation, à la suite d'un acte criminel, il appert qu'un nombre relativement restreint de personnes sont au courant d'une telle législation ou s'expliquent mal les raisons qui ont ainsi amené l'Etat à s'occuper de ce genre de victimes à qui il fournit, ainsi qu'à leurs personnes à charge, les mêmes avantages que la loi sur les accidents du travail.

Partons d'abord du fait que le citoyen

devient de plus en plus menacé par la prolifération du crime. Les statistiques officielles ne donnent d'ailleurs, à cet égard, qu'un bien mince reflet de la réalité.

Dans son rapport général, déposé en 1967, la Commission américaine Katzenbach sur le crime écrivait: "La communauté manifeste un intérêt de plus en plus évident pour les victimes de crimes de violence. Vu l'absence de programmes accordant une compensation publique à ces personnes, elles ont à subir des pertes qui ne peuvent être remboursées en aucune façon que ce soit." Le problème est donc posé.

Les recours civils n'ont aucun succès à cause de la situation financière et des possibilités de la plupart des malfaiteurs. Et la loi criminelle, pour sa part, ne peut faire aucun effort pour mettre en pratique des sanctions qui pourraient assurer aux victimes l'indemnisation de pertes subies. Bien plus, elle emprisonne l'assaillant et donc l'empêche de gagner de l'argent pour réaliser telle compensation.

A ce sujet, on préconise depuis fort longtemps un système qui consisterait à procurer du travail aux prisonniers et à leur payer des gages normaux à l'aide desquels ils pourraient subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille et à indemniser les victimes de leur agression ou leurs héritiers.

Cette philosophie entraînerait nécessairement le déclenchement de mécanismes de transformation radicale dans notre système de l'administration de la justice, ce à quoi nous sommes encore bien loin d'être préparés.

Certains puristes sociaux ont prétendu qu'une telle intervention de l'Etat pouvait être considérée comme une désastreuse intrusion dans le domaine de l'assurance privée ou une sérieuse atteinte à la liberté individuelle.

A cela, on a toujours répondu que là où les hasards ne sont pas ceux de la maladie ou de l'accident naturel, mais plutôt des activités de criminels, le droit à la compensation par l'Etat devenait plus évident à cause du fait que le maintien de la loi et de l'ordre public, et corollairement de la protection de la société, est essentiellement la responsabilité de l'Etat.

Et, en posant comme principe que l'Etat doit payer, il faut considérer qu'il a à l'égard de la victime d'un acte criminel les mêmes devoirs qu'à l'endroit d'un citoyen parvenu à l'âge de la retraite ou frappé par la maladie. Car il faut admettre que la société, que l'Etat incarne en quelque sorte, est responsable du crime, créant elle-même la plupart des causes de la criminalité comme l'opulence, les inégalités sociales, les pressions de toutes sortes, etc.

En effet, une société qui invite tout le

monde à l'acquisition de mêmes valeurs matérielles demande trop à beaucoup. Elle invite ainsi beaucoup de citoyens à des "raccourcis" illégaux et provoque de nouveaux types de criminalité. Une telle société est donc, compte tenu de son apathie naturelle à l'égard du crime, facteur de criminalité.

Dès lors, une telle société responsable de la multiplication des crimes a à l'égard des victimes des crimes de violence un devoir de compensation et d'indemnisation. Au surplus, la société devant se protéger elle-même, le fait que l'un de ses citoyens soit blessé constitue une perte, même si elle est temporaire, pour son actif, tandis qu'un vol, même s'il prive un individu de son bien, n'en prive pas la société puisqu'il tombe en d'autres mains.

En fait, pourquoi l'Etat devrait-il compenser à ceux qui ont perdu leur avoir puisqu'il existe déjà des organismes pour leur protection qu'on appelle les compagnies d'assurance.

Ce qu'il faut retenir en conclusion, sur notre système d'indemnisation, est le fait que l'Etat est avant tout responsable de la protection d'une victime de crime et que cette victime ne dispose d'aucun autre moyen pour obtenir réparation des pertes subies. Ainsi le veut notre philosophie sociale et l'exige notre civilisation.

Paul LACHANCE

"La Bastogne" politisée

Huit ans après le funeste incendie qui mit fin à la carrière de "La Bastogne" comme haut lieu touristique et gastronomique sur la Côte de Beauport, le récent verdict du juge Gabriel Roberge, de la cour supérieure du Québec, se faisait accablant pour les contribuables de l'ancien Beauport. A l'époque, on le sait, cette ville n'avait pas encore absorbé les municipalités avoisinantes de St-Michel-Archangel, Giffard, Ste-Thérèse-de-Lisieux, Courville et Montmorency.

Comme une dégelée, 7.000 contribuables seulement se voient donc, au pire, dans l'obligation de souscrire une quote-part de \$357 (ou plus), en sus de leurs comptes de taxes réguliers, pour éponger la dette faramineuse de \$2.500.000 (plus les intérêts et dépens) imposée par le jugement Roberge. Beauport se rendit coupable d'incurie lors de cet incendie dévastateur: ses bornes-fontaines étaient défectueuses, hors d'usage ou enfouies dans la neige; de plus, on tarda indûment à réclamer l'aide d'autres corps de sapeurs.

Néanmoins, l'administration municipale décidait, lundi, d'en appeler de ce jugement implacable. Bien qu'il ne faille pas préjuger de la décision que rendra le tribunal d'appel, un jour, il ne faut pas pour autant rejeter l'hypothèse selon laquelle tôt ou tard les contribuables visés aient à payer un montant égal ou légèrement

inférieur. Si tel devait être le cas, l'administration du maire Marcel Bédard aurait tenté sa chance à grands frais. Du même souffle, elle reporte à plus tard une échéance peut-être très négative dans le contexte d'une année électorale à Beauport.

M. Bédard apparaît du reste dans une position inconfortable dans cette histoire puisqu'il présidait déjà aux destinées de sa ville au moment de l'incendie précité, en 1972. A en juger par les regroupements spontanés de citoyens de Beauport par les temps qui courent, la tentation est grande pour des opposants au régime de capitaliser sur les séquelles de "La Bastogne" pour ébrécher une administration dont M. Bédard a toujours vanté l'exemplarité.

Un autre aspect très politique inhérent à cette agglomération s'affirme dans les rivalités encore tenaces qui subsistent entre Beauport et les anciennes municipalités. Celles-ci ne tiennent pas à écopier pour les bourdes passées de l'ancien Beauport. De même, et c'est humain, l'ancien Beauport ne voulait pas hériter des dettes parfois remarquables contractées par ses voisins avant la fusion de 1975. Tous pour un, un pour tous? Cette solution idéale n'a malheureusement pas été retenue à l'époque pour unifier une grande ville.

Jacques DUMAIS



point de vue

Savants et sportifs soviétiques ont déjà boudé l'Ouest

par Raymond ARON
(collaboration spéciale)

Paris (Agence Opera Mundi) — Continuation de la détente ou retour à la guerre froide? Telle est la question que posent les commentateurs depuis quelques semaines. Interrogation légitime mais, plus équivoque qu'elle ne le paraît. En quoi consistait la guerre froide?

Ceux qui n'ont pas vécu les années 1947-53, entre la rupture de la grande alliance contre le IIIe Reich et la mort de Staline, connaissent les deux périodes les plus spectaculaires: le blocus de Berlin et la campagne de Corée. Mais ils ignorent ou ils oublient d'autres faits, plus durables et aussi significatifs. Les échanges commerciaux entre les pays de l'Est européen et les démocraties occidentales avaient été réduits au minimum. Ni les savants ni les sportifs du bloc soviétique ne participaient aux réunions internationales. Les diplomates des deux blocs ne se rencontraient que dans de rares circonstances, pour liquider le blocus de Berlin ou entreprendre des pourparlers en Corée.

Il suffit de se souvenir de ce grand schisme — titre que je donnai à un de mes livres en 1948 — pour prendre conscience du temps écoulé et des changements irréversibles. Les

pays de l'Est européen, à l'époque étaient contraints par le Kremlin de réorienter leur commerce extérieur; même la Tchécoslovaquie qui, avant 1939, regardait vers l'Ouest, fut obligée de se replier peu à peu sur le marché socialiste, autrement dit l'ensemble dominé par l'Union soviétique. Rien de pareil aujourd'hui.

Une thèse non confirmée

Certes, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie dépendent encore des matières premières, par exemple le pétrole, qui viennent d'Union soviétique mais toutes trois vendent le plus possible à l'Ouest afin de gagner des devises convertibles. La Pologne est lourdement débitrice, près de 10 milliards de dollars; les planificateurs hongrois ont convaincu leurs collègues soviétiques que l'exportation à l'Ouest servait l'intérêt commun du bloc. L'Union soviétique elle-même, sans s'intégrer au marché mondial, augmente, dans son commerce extérieur, la part des échanges avec les pays non socialistes.

Sur le plan économique, la conclusion se déduit d'elle-même. En ces années de crise, les Occidentaux ne renonceraient pas volontiers aux débouchés qu'ils trouvent dans les pays socialistes. Devraient-ils le faire? Une école de pensée

défend la thèse que le commerce Est-Ouest contribuera au rapprochement des deux univers, donc, à long terme, à la paix. L'expérience ne confirme guère cette thèse. Une autre école de pensée, plus modeste, se contente de plaider que les deux parties tirent profit de ces échanges. A quoi les sceptiques objecteraient que les profits des uns et des autres ne s'équilibrent pas. Les Européens rivalisent entre eux pour obtenir des contrats et ils accordent des taux de crédit préférentiels. On a peine à croire que la construction en Union soviétique d'une usine, clé en main, payée par les produits sortis de cette même usine, soit conforme à l'intérêt du pays occidental; ces produits risquent de faire concurrence aux produits fabriqués en Occident par des ouvriers aux salaires élevés.

Limiter les avantages

Il n'est donc guère concevable que se reconstitue une conjoncture comparable à celle de 1950. Tout au plus est-il possible et souhaitable que les Européens s'accordent pour limiter les avantages qu'ils accordent à l'Union soviétique et pour appliquer plus rigoureusement les règles relatives à la vente des produits de haute technologie. Seule la République américaine semble dispo-

sée à prendre des mesures économiques de rétorsion.

D'un autre côté, durant les années dites de détente, les Etats-Unis et souvent aussi les Européens s'efforçaient de prévenir l'expansion de l'Union soviétique ou des régimes marxistes-léninistes en Afrique ou en Asie. Les Allemands de l'Ouest ont aidé le Parti socialiste du Portugal lorsque celui-ci était engagé dans une bataille difficile avec le Parti communiste. La détente n'a jamais exclu, dans la conception soviétique, la compétition des idéologies et l'assistance aux mouvements ou révolutions plus ou moins marxistes. Depuis Watergate, les Etats-Unis ont baissé les bras et laissé, presque sans résistance, les Soviétiques, directement ou par l'intermédiaire des Cubains ou des Allemands de l'Est, s'assurer des positions en Angola, au Mozambique, en Ethiopie, au Yémen du Sud. L'intervention militaire en Afghanistan provoque soudain le réveil américain. Le président Carter s'avise que les Soviétiques approchent des mers chaudes et du pétrole du golfe Persique.

Les conseillers du président avaient reproché à Henry Kissinger de dramatiser des épisodes secondaires, d'interpréter une avance quelconque du communisme soviétique

comme une défaite américaine. Ils sont en train de reconnaître la vérité, au moins partielle, de la théorie Kissinger. Ni l'Angola ni le Mozambique, ni en eux-mêmes ni tous deux ensemble, ne bouleversent l'équilibre mondial. Mais si l'Union soviétique n'a rien à craindre de ces expéditions africaines ou asiatiques, pourquoi s'en abstenait-elle? Ce que l'on appelle l'actuel retour à la guerre froide, c'est d'abord le retour aux pratiques de la coexistence pacifique des années antérieures à Watergate: les Américains continuaient de s'inspirer sans l'évoquer de la doctrine d'endiguement, ils vont désormais la mettre en action.

En faveur de l'URSS

Le rapport, des forces globales, s'est modifié au bénéfice de l'Union soviétique qui, possédant des armes nucléaires comparables à celles des Etats-Unis, ceux-ci ne peuvent plus brandir la menace suprême. La relation des forces dans la région contestée, influe sur l'issue des confrontations, si elle ne la détermine pas.

La République américaine n'a pas les moyens nécessaires pour s'opposer sur le terrain aux chars soviétiques. Il ira de même aux frontières du Pakis-

tan et de l'Iran. Aussi les périls sont-ils d'autant plus grands que la réplique américaine est plus malaisée et que les sources du pétrole constituent l'enjeu de ce conflit.

Un seul événement, un seul personnage me rajeunit de trente ans et me rappelle irrésistiblement mes impressions des années staliniennes: les prises de position du Parti communiste français et les discours de Georges Marchais. Nous voici revenus au temps où la guerre est la paix, où les chars, selon leur couleur politique, changent de nature, où l'envoi de cent mille soldats soviétiques en Afghanistan consacre le principe de non ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Comme il le faisait, à la fin des années 40, le numéro 1 du P.c.f., bien loin de se camoufler sous un masque eurocommuniste, proclame son allégeance inconditionnelle à l'Union soviétique et son mépris du Parti socialiste.

En France, l'histoire semble se répéter — en apparence plus qu'en réalité. En 1948, Thorez ne choisissait pas le camp du plus fort; en 1980, Marchais, par sa violence et sa grossièreté, donne à penser qu'il se croit déjà le plus fort. Espérons qu'il se trompe.

Les milieux d'affaires ontariens craignent bien plus le profil socialisant du Parti québécois que les effets du débat sur la question nationale. Raymond Giroux a rencontré le délégué, M. François Lebrun et plusieurs membres du Bureau du Québec à Toronto lors de la récente visite du premier ministre René Lévesque dans la capitale ontarienne qui lui ont décrit les efforts déployés pour atténuer ces craintes.

Bureau du Québec à Toronto Apaiser les craintes des Ontariens



raymond giroux

C'est beaucoup plus l'image d'un gouvernement "socialiste" projetée à l'étranger par le Parti québécois que la question nationale qui préoccupe les milieux d'affaires.

Le délégué officiel du Québec à Toronto, M. François Lebrun, s'est donc prioritairement attaché à combattre cette image: "Le Québec n'est pas le paradis, mais ce n'est pas non plus l'enfer auquel vous pensez".

Evidemment, à quelques mois du référendum sur l'avenir politique du Québec, les ministres de ce gouvernement sont "en grande demande" à Toronto.

Avant et après le premier ministre René Lévesque, qui a récemment eu les honneurs conjoints de l'Empire Club et du Canadian Club, d'autres membres du Cabinet comme MM. Guy Joron, Yves Bérubé et Bernard Landry, par exemple, se sont rendus dans la capitale de l'Ontario.

Tous ont droit à la technique favorite du délégué officiel du Québec, M. François Lebrun, soit la rencontre intime et informelle avec dix ou quinze importants hommes d'affaires, à l'occasion d'une réception ou d'un dîner fermes aux oreilles indiscrettes des médias.

Ce type de rencontre, a-t-il dit au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL la semaine dernière, au 20e étage du Commerce Court de Toronto, en plein cœur du quartier des affaires, se révèle extrêmement utile à cause de son caractère informel.

Lui-même, en raison des fonctions qu'il occupe depuis maintenant deux ans, a eu de nombreux contacts de ce type, principalement avec les milieux financiers et intellectuels, et il dit avec assurance que "les Ontariens sont sûrement mieux informés qu'il y a deux ans, dans l'ensemble".

Le journal "The Gazette" titrait une entrevue avec M. Lebrun, en février 1978, de la façon suivante: "Our man in Toronto

takes on Mission Impossible". L'opinion anglophone se reflétait clairement dans cette phrase qu'il n'est pas besoin de traduire.

Car le représentant du Québec n'a pas la tête de celui qui vient de rater sa mission. Au contraire, comme les membres de la délégation rencontrés par la suite, il ne se gêne pas pour affirmer "que si on s'ennuie à Toronto, c'est parce qu'on le veut bien".

Agé de 40 ans, la prestance d'un diplomate influencé par ses dix années au service du ministère des Affaires intergouvernementales, M. Lebrun parle du rôle politique d'un fonctionnaire québécois à l'étranger.

Quand on le compare au délégué du Québec à Paris, M. Yves Michaud, qui joue un rôle ouvertement partisan, M. Lebrun répond qu'il est un fonctionnaire de carrière, même s'il avouera plus tard dans la conversation qu'il aimerait un jour passer au secteur privé, à Montréal, sa ville d'origine. Mais ceci établi, M. Lebrun reconnaît volontiers "qu'on assume un rôle politique même si on est fonctionnaire, qu'on le veuille ou non". Il consacre à cette fonction une bonne partie de son temps.

Il a ainsi donné depuis son arrivée en Ontario une cinquantaine de conférences publiques, organisé des tournées régionales et rencontré bon nombre d'hommes d'affaires, d'intellectuels et d'éditorialistes. À chaque fois, dit-il, "on aborde carrément le problème politique et constitutionnel".

Le délégué privilégie toutefois certains interlocuteurs clés, environ 150, qu'il tente

de rencontrer systématiquement. La mise sur pied de cette liste est à la fois longue et délicate, "car il y a beaucoup de monde à Toronto", affirme-t-il.

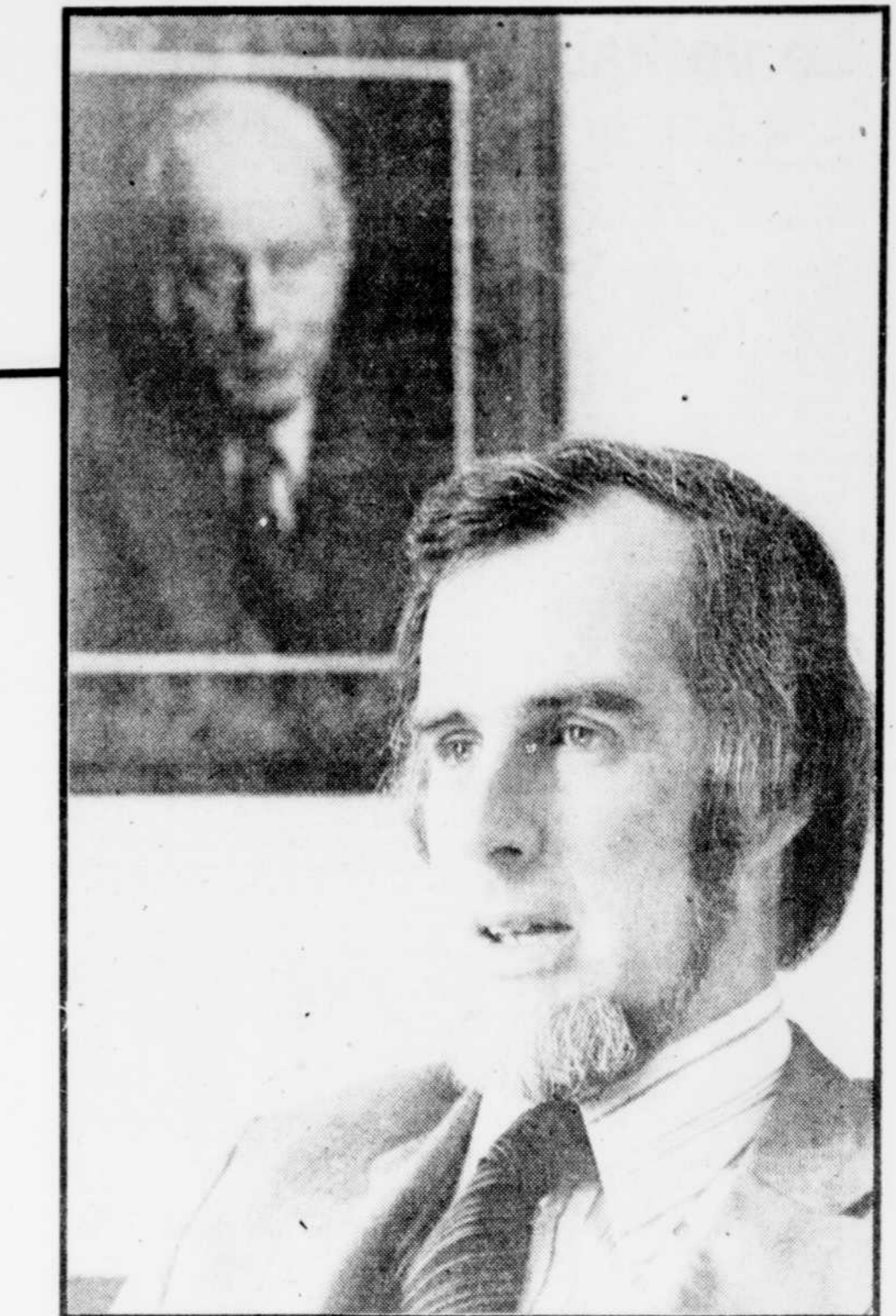
Une banque peut avoir 50 vice-présidents: il faut trouver lequel a un pouvoir de décision qui concerne directement le Québec. De nombreux intellectuels, de leur côté, effectuent des recherches sur des questions qui touchent sa province pour le compte de divers organismes. Là encore, il y a intérêt à leur apporter un éclairage québécois.

M. Lebrun vise, dans ces rencontres, un double objectif: il veut leur expliquer le mieux possible ce qui se passe "en prenant pour acquis leur manque d'information", et tente de prendre le pouls des milieux dirigeants ontariens pour le compte du Québec.

Dans ses interventions, le délégué tente de placer le débat dans son contexte historique: "Québec is on the go", leur dit-il.

Et d'ajouter: "Je ne suis pas un prophète, mais je dis que le Québec se développe sur tous les plans, et que ce processus va se poursuivre indépendamment des gouvernements".

"J'essaie de dépolitiser le phénomène, en leur disant qu'on veut notre part du gâteau au plan économique. Les compagnies les plus lucides s'adaptent, car les Québécois francophones sont mobiles, comme l'a appris à ses dépens la Sun Life qui a perdu une bonne partie de son personnel après l'annonce de son déménagement à Toronto.



M. François Lebrun, délégué du Québec à Toronto.

Les entreprises canadiennes ont d'ailleurs à l'endroit du Québec des réactions plus émotives que les filiales des multinationales.

Leurs dirigeants doivent équilibrer leurs réactions émotives avec les nécessités de la concurrence: de plus petite envergure, les entreprises canadiennes appartiennent à des gens qui sont moins sortis du pays que les cadres des multinationales.

Ceux qui viennent de Montréal, nous

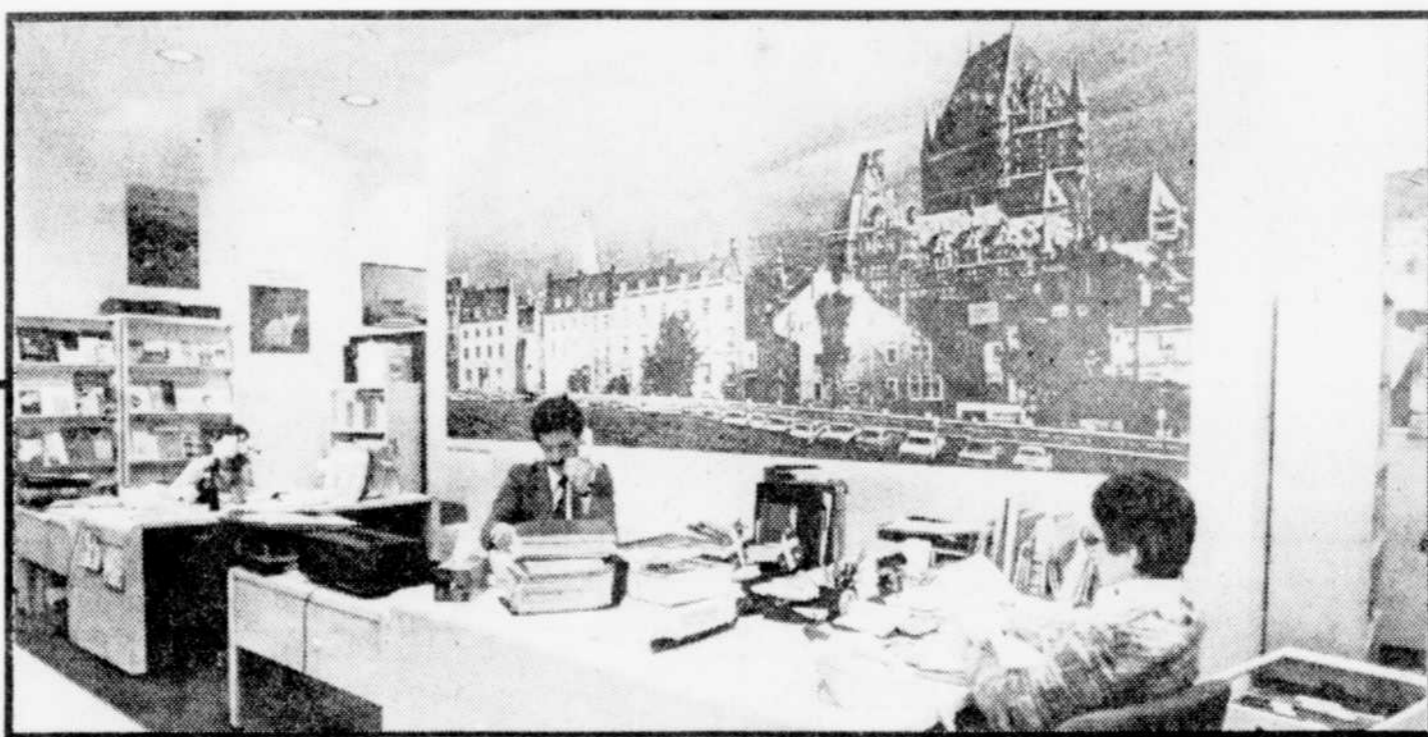
dit M. Lebrun, sont souvent plus négatifs que les gens de Toronto, qui les blâment d'ailleurs en partie pour les problèmes actuels.

Les multinationales, de leur côté, ont moins d'informations sur le Québec, mais aussi moins de préjugés. L'aspect politique les effraie moins, dit-il, et ils sont portés à dramatiser les événements.

Pour le président d'entreprise qui arrive d'Afrique du Sud ou d'Amérique latine, croit M. Lebrun, le Canada et le Québec apparaissent comme des endroits parmi les plus intéressants au monde pour investir.

Ils s'intéressent d'abord aux politiques économiques, sociales et fiscales, et sont prêts à s'adapter dans la mesure où on leur rend la vie possible, ajoute-t-il. La nationalisation de l'Asbestos Corporation fait bien jaser ces milieux, mais M. Lebrun croit que les explications québécoises ont été comprises.

Ces milieux d'affaires seraient satisfaits si le gouvernement québécois versait "un prix équitable" à la General Dynamics pour sa filiale de l'Estrie.



Les locaux du Bureau du Québec à Toronto.

Un peu de tout sous un même toit

Le Bureau du Québec à Toronto avait jusqu'à ce jour concentré ses efforts sur les affaires, le tourisme, la vérification des impôts et l'information au grand public. Il se lance maintenant dans la culture.

Cette tâche vient d'échoir à un fanatique des galeries d'art, M. Raymond Cantin, attaché jusqu'à la fin décembre au service du protocole du ministère des Affaires intergouvernementales.

Mais dissimulés tout de suite les équivoques possibles: Québec s'est toujours occupé de relations culturelles avec la province voisine, notamment sous les auspices de la commission permanente de coopération qui existe depuis 1969.

C'est toutefois la première fois qu'un membre du personnel de la délégation est dégagé pour s'occuper de ce secteur à plein temps. Cette tâche était auparavant remplie par une contractuelle franco-ontarienne.

Le conseiller culturel veut surtout illustrer la différence entre le Québec et l'Ontario plus que faire connaître le Québec, car du côté artistique, de nombreux contacts existent déjà.

Des théâtres anglophones ont ainsi adapté de nombreuses pièces québécoises,

tandis que les galeries d'art prennent le talent où elles le trouvent, ce qui inclut le Québec.

M. Cantin explique cette présence de l'art dans la capitale ontarienne par un facteur très simple: le marché de l'art suit le marché financier, et Toronto est incontestablement la capitale économique du Canada.

Les affaires

But premier de la mise sur pied du Bureau du Québec, l'aspect commercial demeure toujours essentiel, même si le travail "politique" du délégué, M. François Lebrun, prend le dessus.

Pour le conseiller économique, M. Roger Beland, le Bureau de Toronto est un des plus actifs du réseau de délégation gouvernementale, avec ceux de New York et de Chicago.

L'Ontario, dit-il, est un marché fort concurrentiel où à peu près tout produit arrive à se vendre... s'il est bon et si on y met le temps.

Les exportations québécoises ne font pas exception: "On peut toujours rencontrer des cas de sentiments anti-québécois, affirme M. Beland, mais ce n'est pas la

regle. Evidemment, si tu commences à écoorer le monde à propos de séparation au lieu de vendre ton produit, ils n'aiment pas ça".

Par contre, la conscience de "l'achat chez nous" favorise les produits québécois aux dépens des importations, car "chez nous", pour les Torontois, c'est tout le Canada.

Les "bons vendeurs", estime le conseiller commercial se retrouvent surtout dans le domaine de la mode pour les femmes et les enfants, la climatisation et le chauffage ainsi que le meuble, encore que ce dernier produit doit être adapté au goût local: les Ontariens préfèrent le foncé, et des produits bien finis!

Côté bilan, il est impossible de chiffrer l'action gouvernementale en termes de profits: la rentabilité de la délégation, comme celle de tous les services gouvernementaux, est difficile à évaluer, nous dit M. Beland.

Il calcule qu'au cours de l'année 1979-80, environ 120 entreprises québécoises auront fait appel à ses services de façon précise, sans compter les démarches qui sont demeurées lettre morte après une

conversation téléphonique ou un échange de courrier.

"Mais on est toujours occupés et les clients semblent contents", confie-t-il, sans doute au nom de ses deux collègues du secteur économique.

Le tourisme

Le conseiller en tourisme "fraternise" depuis peu avec son homologue commercial, soit depuis la fusion du secteur tourisme avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Les deux ont le même objectif: apporter de l'argent au Québec.

M. Lionel Poulin est d'ailleurs certain de la rentabilité de sa fonction: les "Ski Weeks", en jargon du métier, rapportent au Québec entre \$7 et \$10 millions par année uniquement de la part de visiteurs ontariens, et ce chiffre progresse peu à peu depuis les deux ou trois dernières années.

Ces 35.000 semaines de ski donnent au Québec un bilan positif au plan du tourisme, le Mont Sainte-Anne attirant plus d'Ontariens que les chutes Niagara attirent de Québécois.

La concurrence, dit M. Poulin, vient surtout du Vermont, pour les sports d'hiver, et de la Floride pour la chaleur. Au Québec, c'est en premier lieu la région de

Montréal qui attire le tourisme pour la simple raison que "c'est le fun" Québec, la Route des pionniers, la Gaspésie, les Laurentides et l'Estrie suivent.

Et nos impôts...

La meilleure façon de récupérer les impôts, c'est d'aller à la source. Une dizaine d'inspecteurs du ministère québécois du Revenu appliquent ce principe à la lettre et vont aux "affaires" des quelque 4.000 compagnies ontariennes qui transigent au Québec.

Le bureau a d'abord un rôle d'information: depuis 1977, il peut renseigner directement les entreprises sur les modifications constantes apportées aux lois québécoises sur l'impôt.

Cette présence évite, nous dit un représentant, M. Charles Bourgeois, un certain nombre de fraudes commises beaucoup plus par ignorance que par mauvaise foi. Mais ne tentez pas de faire dévoiler son "chiffre d'affaires" à un fonctionnaire du Revenu.

Les contrôleurs des entreprises "nous remercient à tous les jours de notre présence", ajoute-t-il pour illustrer le rôle de ses collègues.

la page des lecteurs

Le véritable mandat de Lavalin

Je tiens à rectifier l'impression fautive créée par le reportage de M. Denis Angers dans votre édition du vendredi 1er février 1980 intitulé "Premier rapport Lavalin. Le toit du Colisée avait été oublié".

Or, à l'issue de la conférence de presse tenue à Québec, le 31 janvier 1980, lors de la présentation du deuxième rapport Lavalin, après que les journalistes avaient été priés de poser toutes les questions se rapportant au problème du Colisée, M. Denis Angers m'a demandé, prudemment, pourquoi le premier rapport Lavalin ne faisait pas mention de la charpente actuelle du Colisée. Ma réponse a été simple. Je lui ai lu le texte du mandat qui avait été confié à Lavalin dans un premier temps. Texte qui d'ailleurs vous a été remis en novembre et il se lit comme suit:

"3.0 LE MANDAT"

"Lavalin Inc. a eu comme mandat de comparer les deux projets et de les étudier quant à leur aptitude à remplir les fonctions requises pour les spectacles à être présentés au Colisée sous les aspects suivants":

"3.1 Le fonctionnement"

"3.2 Le confort"

"3.3 Les autres aspects techniques"

"La stabilité des fondations et des charpentes"

J'ai ensuite expliqué à M. Angers que ce mandat n'avait évidemment pas pour but de reprendre tous les calculs mais de faire une comparaison objective et scientifique des projets en présence.

J'ai de plus complété mon explication en disant que M. Pierre Croteau ingénieur de Lavalin, avait rencontré en octobre dernier les ingénieurs de BPR afin d'obtenir

les renseignements utiles sur le choix du concept proposé. De plus, j'ai ajouté que M. Alfio Sèni, ingénieur spécialiste chez Lavalin et professeur à l'École polytechnique de Montréal, avait revu les plans pour en arriver à la conclusion avec M. Pierre Croteau que l'approche prise par les ingénieurs de BPR était valable et que les plans soumis étaient satisfaisants.

Néanmoins, j'ai ajouté que j'assistais à la conférence de presse du 31 janvier pour répondre à toutes questions qui pourraient découler du premier rapport dont j'ai eu la responsabilité. Aussi il est regrettable que M. Angers n'ait pas jugé opportun de poser sa question publiquement en présence de ses confrères journalistes, et aussi afin que le public auditeur de la radiodiffusion de cette conférence de presse, soit le plus au courant possible des faits et qu'il entende toutes les réponses véritablement fournies et les détails exacts formulés.

Le mandat d'évaluation, qui a fait l'objet du premier rapport, n'était évidemment pas le même que celui des ingénieurs appelés à préparer les plans et les devis pour la réalisation de l'agrandissement et de la rénovation du Colisée. Les honoraires ne sont pas les mêmes non plus.

Il n'y a donc pas eu d'oubli comme le laisse croire M. Angers en ajoutant que "cet oubli" ne serait pas étranger à la personnalité du spécialiste qui, chez Lavalin, avait la responsabilité de réaliser cette partie du mandat municipal. "Un tel commentaire est dérogatoire à la profession de journaliste d'autant plus que M. Angers n'a jamais rencontré ni M. Pierre Croteau, ni M. Alfio Sèni et ne connaît rien de leur personnalité.

En partant de ces prémisses

erronées, et en flagrante contradiction avec le texte du mandat qui avait été remis au SOLEIL en novembre dernier, votre éditorialiste M. Claude Masson dans la même édition de votre journal a affirmé que: "la firme Lavalin a bêtement oublié cet aspect majeur de son mandat" soit "la stabilité des fondations et des charpentes" et que le soussigné avait reconnu ce fait. Les explications que j'ai données plus haut et que j'avais soulignées à M. Angers démontrent le contraire. Heureusement que l'on peut retenir de votre éditorial que "... les firmes spécialisées retenues par la municipalité pour étudier globalement l'aspect sécuritaire du projet BPR (Beaulieu, Poulin, Robitaille) ont apporté des réponses complètes, crédibles, précises, qui permettront aux amateurs de hockey et aux habitués du Colisée de reprendre confiance dans le projet choisi par la ville".

Il faut espérer que désormais, tous travailleront le main dans la main pour assurer la réalisation d'un projet qui apportera à tous les Québécois une raison d'être fière de leurs professionnels et de leur réalisation.

Espérant que mes explications, telles que données à M. Angers et relayées plus haut, rétabliront les faits.

Je compte sur votre sens de justice pour placer cette réponse dans votre journal à un endroit aussi visible que celui des articles qui m'ont dénigré.

Yves R. Maheu, ing.
Lavalin Inc.

NDLR — Les propos tenus par M. Maheu à l'issue de la conférence d'information ont été recueillis par Claude Masson et non par Denis Angers. M. Masson maintient que les propos de M. Maheu ont été rapportés fidèlement.

Scribouillage au sujet du Colisée

Manque d'objectivité, manque de rigueur à tous les niveaux, immaturité, incompétence, recherche de sensationnalisme, etc. Voilà les moindres qualificatifs que l'on peut appliquer au comportement de certains journalistes dans l'affaire du Colisée.

Ayant été à même d'obtenir des informations auprès des personnes impliquées pendant toute cette histoire rocambolesque, j'ai été atterré de découvrir des articles de journaux entiers basés sur de pures inventions. Ma naïveté envers la presse en a pris un coup. Ce sont des gens potentiellement dangereux!

Je comprends très bien pourquoi certains journalistes occidentaux ont été renvoyés de l'Afghanistan et de l'Iran.

Il est malheureux qu'une bonne partie de la population ne forme son jugement qu'à partir des informations de la presse. Quelle horreur! Ça me donne envie de brailer.

Le plus désolant, c'est que je ne peux même pas blâmer les journaux ou les postes de télévision et de radio. Comme ailleurs dans la société, on y trouve un certain nombre de personnes irresponsables.

coincées dans un système de compétition exigeant. Ils se doivent absolument tout d'abord de produire des nouvelles et si possible de trouver du sensationnel pour vendre plus que le concurrent. Comme la réalité est rarement sensationnelle, les plus faibles et les plus avides se laissent aller à la manipulation, la déformation et même l'invention.

Une question fascinante se dégage de l'histoire du Colisée: comment se fait-il que les journalistes n'aient rien trouvé de positif au projet de la ville de Québec? Serait-ce parce que leurs grandes connaissances leur ont fait déceler que les administrateurs de la ville de Québec, les professionnels engagés par la ville de Québec et la firme Lavalin, de réputation internationale, sont à 100 pour 100 dans l'erreur? J'espère qu'ils n'y croient pas eux-mêmes. A chaque fois qu'une réponse nette est donnée à leurs questions, ils l'ignorent et cherchent d'autres points négatifs.

Maintenant que le problème de la sécurité du toit est réglé, on revient à la charge avec des problèmes de grues ou de colonnes. Pour rendre la chose plus sensationnelle, on parle de 16 colonnes alors qu'il n'y en aura que 7.

Il est bien évident que ce "scribouillage et ce grenouillage"

est très loin des notions d'objectivité et de maturité qu'on est en droit de s'attendre de la presse, quelles que soient les raisons de cette lutte acharnée et de ce harcèlement sans fin (fanatisme et politique).

La solution ne reside certainement pas dans l'abandon de la liberté de presse (même si cela nous arrangerait quelquefois). Ce n'est pas d'exiger plus de sagesse de la part des journalistes car ce serait illusoire de croire qu'il va se concentrer dans cette profession une race de monde plus évoluée qu'ailleurs dans la société. Ce qu'il faut, c'est une prise de conscience individuelle pour comprendre le système et voir la plupart des articles tels qu'ils sont: du roman basé sur un fait réel.

Il est rare qu'un journaliste aille au fond des choses et même s'il le voulait, l'information de base ne lui est habituellement pas disponible. Sachons-le et cessons de croire aveuglément à ce qu'on lit. Comme l'a dit quelqu'un de célèbre: "Si un aveugle guide un aveugle, les deux tombent dans le trou". Essayons d'éviter cet abîme et garons nous chemins ou nous guide trop souvent la presse.

André Simoneau
ingénieur
Charlesbourg.

En hiver, il n'y a pas que le ski

M. le rédacteur en chef.

Un hiver sans neige.

LES CENTRES DE SKI, victimes d'une certaine conception du loisir.

"Y a pas de neige, c'est le désastre! Les centres de ski réclament une assurance-neige. Bien malin qui nous dirait à qui il faut s'en prendre pour l'absence de neige. Pourtant, il y a peut-être un coupable aux difficultés financières éprouvées par beaucoup de centres et ce coupable loge dans notre tête. C'est la façon dont nous concevons le sport et le plein air tout est fragmenté en disciplines étanches les unes par rapport aux autres. Les centres, tout autant que les organisations sont spécialisés: ce qui fait que bon gre mal gre, on spécialise le public aussi. Le public a donc appris que l'hiver, c'est le SKI. Avec le résultat fort logique que s'il n'y a pas de ski, il n'y a plus rien.

Pourtant, la nature est encore là. Les bois, les forêts, les montagnes n'ont pas bougé. On peut patiner, on peut pêcher, on peut faire de la marche à peu près partout, on peut partir à la recherche de la faune hivernale... Seulement, pour cela il aurait fallu se préparer d'avance, ne pas se laisser enfermer dans l'approche fragmentée des défenseurs de la discipline. Et surtout, ne pas dire que "Québec en hiver-SKI".

L'automne dernier à l'occasion des audiences sur l'avenir du Parc du Mont-Tremblant, la Fédération québécoise du plein air rappelait au ministre Lucien Lessard qu'elle s'opposait pour des raisons économiques aux demandes des opérateurs de centres de ski alpin, qui réclamaient de nouvelles montagnes à éplucher.

Au nom des "bonnes affaires", disons-nous, il faut préserver le milieu et l'aménager de manière à permettre des pratiques diversifiées: randonnée pédestre, interprétation ou photographie en nature, ski de randonnée, raquette, etc...

N'est-ce pas une donnée fondamentale du commerce que celle de la diversification des produits?

Nous croyons qu'il faut tirer une leçon pour l'avenir. La meilleure assurance qu'on peut avoir, c'est d'être prêt à prendre la nature telle qu'elle est. Remplaçons dans nos

têtes l'équation "Québec-hiver-SKI", par une nouvelle équation, plus simple et certainement plus rentable pour tout le monde "Québec-nature".

Pierre Bélec
Directeur général par intérim
La Fédération québécoise du plein air

Les raisons de l'augmentation de la cotisation de l'OIIQ

Madame Jeannine Tellier Cormier
Présidente de l'Ordre des infirmières et des infirmiers.

À la suite de la publication du journal "Nursing Québec" de décembre dernier, contenant vos explications concernant la hausse exorbitante de 62,6 pour 100 pour la cotisation annuelle de 1980-81 et la réception d'un avis de rejet de la requête en injonction interlocutoire, en date du 25 janvier, concernant cette cotisation, je me suis mise en devoir d'en comprendre la justification.

En résumé, ce que j'en ai compris, c'est que l'an dernier, vous avez essayé de nous offrir une hausse de 42 pour 100, ce qui a été rejeté fermement par les membres et, de ce fait, cette année, vous voulez reprendre le temps perdu en nous proposant une hausse de 62,6 pour 100. Réellement vous y allez un peu fort. Ce qu'en fait, vous voulez prouver (pour ne pas perdre la face), c'est que vous aviez raison l'an dernier de demander l'augmentation de 42 pour 100.

Par conséquent, vous pouvez vous en servir aussi comme prétexte pour nous surtaxer d'un certain montant de \$8,18, pour combler un certain déficit qui aurait été causé en partie par notre refus de l'augmentation l'an dernier. Vous ajoutez un montant de \$13,58/membre pour un supplément de programmes, pour soi-disant aider à l'évolution de la profession. À ce sujet, comment se fait-il que ce montant ne soit pas compris à l'intérieur des activités de fonctionnement qui d'ailleurs

subissent une hausse de 12,5 pour 100. Pour ma part, ça me donne l'impression de payer deux fois pour cette dite évolution.

Et, au comble de tout, vous vous permettez de diviser votre budget total de \$5.400.393 par 43.249 qui correspond au nombre de membres de mars 1979 et non mars 1980.

Je ne me trompe pas en disant que ce nombre a quelque peu augmenté en un an. Je me pose, de ce fait, la question suivante: Ou voit ces bénéfices?

Vous accusez aussi des frais qu'entraînent vos activités légales telles que: tableau des membres, délivrance des diplômes, examens de l'OIIQ, etc. J'aimerais faire remarquer à ce sujet que chaque étudiant qui veut être admis à l'OIIQ et qui passe les examens, défraie un montant de \$75 pour ces frais. Peut-être que ce montant ne couvre pas tout, mais tout de même ça l'aide.

Si au moins tout cet argent accumulé servait à promouvoir de nouveaux postes dans notre profession...

En guise de conclusion, j'aimerais souligner qu'être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec n'est plus une fierté lorsque ce dit ordre devient capitaliste (au sens marxiste du terme) et non sans but lucratif comme il se devrait.

Mme Carole G. Parent
infirmière autorisée
Loretteville.

Des questions aux gens du Carnaval

J'ai reçu à la porte un journal titre: "Le 26 on fait sa part" et qui donnait le programme du Carnaval: c'est gentil, merci. Je l'ai parcouru de la première page à la dernière. À la suite des réflexions que cette lecture m'a inspirées, je trouve bon de poser certaines questions publiquement.

1— Pourquoi dans le comité exécutif du Carnaval, je ne vois aucune femme? Ce n'est pas une attaque à la gent masculine. Je pose aussi la question aux femmes et je me demande si elles se contentent simplement du rôle passif d'admirer les duchesses.

2— Pourquoi a-t-on choisi Puerto Rico pour envoyer se reposer les duchesses? Dans cet endroit la main puissante de la médecine nord-américaine se sert des pauvres comme cobayes dans la recherche scientifique (un peu à la manie-

re nazie). Pourquoi ne pas les envoyer à la Martinique ou à la Guadeloupe? Ce serait en plus des vacances en français. Il va sans dire que, même en français, je ne recommanderais pas Haiti. Rien ne sert d'enrichir les Tontons-macoutes.

3— Pourquoi deux soirées bavaroises? Je ne m'oppose pas à celle du 9 février qui porte le nom allemand d'Oktoberfest puisque c'est une délégation d'Ontario. En tant qu'hôtes nous devons la politesse à nos invités. Mais pourquoi une autre le 31 janvier? Sommes-nous allemands?

4— Pourquoi les titres étranges de: Artie-Cat, Molstar, Clam Bake, Brunch, Bonspiel, trippes, stockeurs? Qu'est-ce que ça mange en hiver ces bibites-là? Est-ce qu'on ne pourrait pas trouver des mots équivalents français? Ça casserait la... figure à qui? Et je ne parle pas des termes où l'on a esquiné les

articles ou escamote les traits d'union.

Tout ceci est dit sans aucune malice de ma part, je l'affirme. Il s'agit simplement de faire penser aux organisateurs, de faire à leur tour une petite réflexion personnelle, afin qu'ils s'encouragent à être très sévères avec eux-mêmes, à l'avenir, en se rappelant qu'il faut toujours viser le 110 pour 100 si on veut atteindre 100 pour 100.

Lorraine Desjarlais
Québec.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. De même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est Québec, Q1K 7J6.

CAMP DE VACANCES

L'OASIS NOTRE-DAME, LAC-SIMON, Côté PORTNEUF

Le camp, dirigé par les Religieux de St-Vincent-de-Paul, reçoit les garçons âgés de 8 à 14 ans inclusivement, du 22 juin au 15 août. On peut profiter de périodes de 2 et de 4 semaines. Des activités variées sont offertes aux campeurs telles que camping, sciences naturelles, natation, canot, VOILE, HEBERTISME, arts plastiques, feux de camp, etc. Il est à noter que l'Oasis Notre-Dame est membre accrédité de l'Association des camps du Québec. Pour renseignements supplémentaires et inscriptions, veuillez communiquer avec

Adrien Duperré fr. s.v.
804, côte d'Abraham
Québec
G1R 1A3
Tél.: (418) 525-7178



Chambres demandées pour la période du Carnaval

Toute personne ayant des chambres à louer pour la période du Carnaval, du 31 janvier au 10 février 1980, est priée de s'adresser, du lundi au vendredi, de 10.00 heures à 16.30 heures, à l'endroit suivant:

COMITE DU LOGEMENT DU CARNAVAL
60, RUE D'AUTEUIL, QUEBEC
TEL.: 692-2471

"Accueillir chez-soi des visiteurs pendant le Carnaval, c'est assurer le succès du 26e Carnaval de Québec."

"Un autre service de la Communauté urbaine de Québec"

"H&R Block est au courant des changements apportés à la loi canadienne de l'impôt."

La loi canadienne de l'impôt est un sujet complexe qui change continuellement. Nous nous devons d'être au courant de tous les changements, par exemple, les nouveaux crédits d'impôt pour enfant. Nous connaissons bien la loi de l'impôt. Chez H&R Block, nous sommes des spécialistes de l'impôt.

H&R BLOCK

POUR VOTRE IMPÔT

QUEBEC: 40, St-Jean 522-7121
171, St-Vallier 524-2474
100, St-Jas 526-5525
7074, boul. Ste-Anne 663-1245
CHARLESBOURG: 111, Ste-Rue 628-1835

LEVIS: 179, rue St-Georges 833-1242
LES SAULES: 1096, Nook Mission 871-0238
STE-FOY: 3002, Quatre-Bourgeois 651-5031

Ouvert ce soir - Rendez-vous disponible
Aussi, aux heures de magasinage chez



Place Fleur de Lys
Place Laurier
Galeries Chagnon

EATON
Place Ste-Foy
Towers
Place Laurier

Egalement à:

St-Georges de Beauce • St-Anselme • Cap-Sante • Rimouski • Chicoutimi
La Bas • Ste-Juste • Hauteville • Matane • St-Pamphile • Dolbeau

VENTE après inventaire

50%

33 1/3% SUR TOUTE LA MARCHANDISE NON ENUMEREE

"De la naissance à l'adolescence"

ROBES DE NUIT POUR FILLETES, 2 à 14
ROBES DE CHAMBRE POUR GARÇONS, 2 à 14
SALOPETTES EN DENIM, 7 - 14
MANTEAUX LONGS POUR FILLETTES, 2 à 14
HABITS DE NEIGE RICE SEULEMENT, 7 - 10
ROBES POUR FILLETTES, 2 à 14
BLOUSES POUR FILLETTES, 4 à 14
ANORAK, 4 à 10 ans

TOUS LES SOUS-VETEMENTS PETIT BATEAU, ONLY, ABSORBA, etc
ENSEMBLES VELOURS COCO LABINE
TOUS LES JEANS PLAY RANCH (2 à 14 ans)
CHANDAIL EN SHETLAND 8 à 10 ans
COMPLETS 2 et 3 PIECES 4 à 10 ans
JUPES POUR FILLETTES 4 à 10 ans
UNIFORMES SCOLAIRES JESUS-MARIE, URSULINES, SECONDAIRE SEULEMENT

LES PLUS GRANDS SPECIALISTES DE VETEMENTS POUR ENFANTS 0 à 20

CENTRE D'ACHATS PLACE STE-FOY 653-9363

L'Etat était au fait du projet de colisée privé

par Raymond GIROUX

Le gouvernement du Québec connaissait déjà l'ensemble du projet d'un colisée privé de 20.000 sièges à Beauport quand il a endossé, la semaine dernière, la décision du maire Jean Pelletier de reprendre l'agrandissement de l'édifice actuel.

LE SOLEIL a appris de bonne source que même si le groupe Vanier Leaseholds représenté par l'avocat Guy Bertrand n'a présenté que vendredi dernier son plan au gouvernement, toutes les parties reliées à ce dossier en connaissaient déjà l'existence.

C'est donc en pleine connaissance de cause que le premier ministre, M. René Lévesque, avait affirmé sa pleine satisfaction sur la sécurité du projet d'agrandissement et donné l'assurance que le gouvernement augmenterait sa participation financière à la suite de la hausse du coût des travaux.

Les promoteurs ont eux-mêmes donné, sans le vouloir, les deux obsta-

cles fondamentaux à la réalisation de leur entreprise.

Ils exigent en premier lieu la signature préalable d'un bail à long terme entre les propriétaires des Nordiques et ceux du futur amphithéâtre, et demandent au gouvernement de louer des locaux au prix du marché et selon ses besoins dans la partie non sportive du complexe.

Or, les autorités gouvernementales croient que l'entente de principe qui lie en ce moment les Nordiques et la ville de Québec ne peut être rompue impunément. Il serait d'ailleurs fort surprenant que la municipalité accepte l'annulation de cette entente, de sorte que les Nordiques devront bien signer le bail de dix ans qui en découle, quitte à renégocier quelques clauses d'ici ce temps.

Côté location, le gouvernement n'a pas besoin d'espaces nouveaux pour le moment, le ministère des Travaux publics disposant de suffisamment de réserves pour répondre à tous ses besoins.



Me Guy Bertrand et son client, l'homme d'affaires montréalais Roger Vanier.

Jean Pelletier considère le dossier clos

Pour le maire de la capitale, M. Jean Pelletier, l'agrandissement du Colisée est une chose réglée sur laquelle il ne veut pas revenir. D'autant plus que, en portant à 15.040 places la capacité du stade local, sa municipalité a respecté ses engagements envers les Nordiques et envers la Ligue nationale de hockey. Quant à la possibilité d'une annulation de la lettre d'entente liant les Nordiques à la municipalité, M. Pelletier s'en tient strictement au document ratifié par les parties. Quand je signe une entente, je respecte mes engagements", a-t-il dit. Pour le maire de Québec, il ne saurait donc être question d'attendre moins des partenaires de la ville.

Pour sa part, le candidat conservateur dans la circonscription de Montmorency, M. Georges Labrecque, endosse sans réserves le projet Vanier Leaseholds. "Je suis en faveur du projet dans sa forme actuelle, explique M. Labrecque, tout comme je suis en faveur de tout développement culturel, économique et sportif. La région a besoin de développement et de construction."

En inaugurant sa campagne, M. Labrecque avait lancé l'idée de la construction d'un complexe culturel et

sportif, complexe qui aurait été situé dans le secteur de Beauport et de Québec.

"J'avais estimé la construction du centre sportif à \$80 millions. Le groupe Vanier, en prenant à sa charge de bâtir un amphithéâtre de 20.000 personnes, me permet de réduire les dépenses de mon projet de \$20 à \$30 millions au moins."

Chez les Nordiques

Pour l'instant, les Nordiques de Québec se refusent à commenter le projet du groupe Vanier Leaseholds Ltée. Joint à Detroit par LE SOLEIL, le président des Nordiques, Me Marcel Aubut, veut tout d'abord prendre connaissance de la conférence de presse donnée par Me Guy Bertrand, porte-parole du groupe Vanier, avant de prendre position.

Au courant de l'existence de ce projet depuis le 31 décembre, le président des Nordiques réserve cependant ses commentaires à son retour, à Québec. Néanmoins, Me Aubut laisse clairement entendre une chose: il n'est pas question que les Nordiques absorbent les \$2.5 millions déjà investis dans l'agrandissement du Colisée.

Une offre à prendre ou à laisser (Vanier)

par Denis ANGERS

Promoteur d'un complexe commercial de \$46 millions comprenant un stade couvert de 20.000 places à Beauport, l'homme d'affaires montréalais Roger Vanier n'entend pas tergiverser avec les autorités gouvernementales. "Tout ce que je demande, c'est que l'on accepte ou que l'on rejette carrément mon offre de construire, à mes frais, ce nouveau centre sportif."

Figure de proue d'une conférence de presse qu'animait son procureur Guy Bertrand, hier, M. Vanier s'est dit prêt à livrer aux Nordiques de la Ligue nationale de hockey, un domicile tout neuf pour la saison de hockey 1981-1982, moyennant l'acceptation de deux conditions préalables: d'une part, l'annulation de l'entente liant le club à la ville de Québec et la signature d'un bail à long terme avec sa firme; de l'autre, la location par le gouvernement de 277.000 pieds carrés d'espaces à bureaux qu'il possède à Montréal, Saint-Georges de Beauce et Beauport.

Ce bail évalué à \$600.000 et cette utilisation d'un espace administratif dont "de toute façon, le gouvernement aura besoin" permettraient, de soutenir M. Vanier, d'amortir à demi un déficit qu'il évalue, pour le stade seulement, à \$4,7 millions l'an. Bien sûr, ces revenus laisseraient quand même un trou de près de \$2,5 millions, a admis le promoteur, mais la présence dans son complexe des Nordiques constituerait un "ancrage commercial" auquel il tient.

"Ce serait là un atout considérable pour mon centre d'achats du boulevard de la Capitale, centre dont la construction doit débuter en avril. En effet, comme cela s'est vu à Hartford, "la présence du stade couvert alimenterait les commerces établis chez nous, multiplierait le nombre des restaurants, contribuerait à l'achalandage des lieux" de soutenir M. Vanier qui, depuis cinq ans, a investi quelque \$100 millions dans des complexes commerciaux à Saint-Georges, Pointe-aux-Trembles, Drummondville et Aylmer.

Des écueils à surmonter

Pour le promoteur Vanier, son projet n'est d'ailleurs pas exceptionnel. L'entreprise privée est déjà propriétaire de stades comme le Forum de Montréal ou le Maple Leaf Garden de Toronto, des stades qu'elle a construits et qu'elle administre toujours.

Bien sûr, admet-il, 20.000 places "c'est grand à première vue", mais la région de Québec est pleine d'avenir, surtout avec son "puits d'huile": la fonction publique dont la permanence et le niveau salarial sont synonymes de consommation stable.

Mais pour "avancer de l'autre bord de la rue" comme il le dit, le promoteur Vanier veut des papiers. Et ces papiers risquent d'être difficiles à obtenir. Il s'agit en effet de ce bail à long terme avec les Nordiques dont la municipalité de Québec ne tient pas à se départir et qui, de l'avis même de l'avocat Guy Bertrand, a une valeur légale

inattaquable, même si ce n'est encore qu'une lettre d'entente.

Dans cette optique, Me Bertrand sollicite donc l'intervention gouvernementale pour que ladite lettre d'entente soit annulée à l'amiable. Quitte à ce que les autorités provinciales utilisent une partie des \$12,5 millions déjà consentis afin de dédommager la municipalité pour les travaux entrepris et évalués à \$2,5 millions.

Ce serait là un dénouement qui profiterait à tous, de soutenir hier Me Bertrand. Les gestionnaires des fonds publics pourraient affecter autrement les \$20 millions que coûtera le "rafistolage" du Colisée actuel, plus d'amateurs pourront encourager leurs favoris et la ville de Québec se départira d'un "éléphant blanc" qui de l'avis du maire Jean Pelletier, a rappelé Me Bertrand, n'a jamais été rentable.

Pour conclure, les promoteurs du stade privé dote de tous les "équipements des années 1990" réclament conséquemment du gouvernement qu'il retarde le parachèvement des travaux actuels du Colisée de la capitale, jusqu'à ce qu'une "étude fouillée et objective soit menée par toutes les parties en cause". De trancher le porte-parole Bertrand, il serait en effet inadmissible aux contribuables québécois que leurs élus versent \$20 millions pour un projet d'agrandissement qui pourrait ne rien coûter. Et ce, en période de restriction des dépenses gouvernementales.

Le Canada donne l'asile aux deux déserteurs soviétiques

OTTAWA (d'après CP et UPI) — Le ministre de l'Immigration, Ron Atkey, a donné l'autorisation de demeurer au Canada à deux membres d'équipage d'un navire soviétique qui avaient déserté leur navire la semaine dernière.

Yelena Tyerekhova, 22 ans, propose à l'entretien et Ale-

xander Reguzov, 33 ans, un officier, ont quitté le "Alexander Serafimovich" jeudi, alors qu'il était ancré au port de Vancouver. Ils se sont cachés dans un hôtel de Vancouver pour ensuite communiquer avec les autorités du ministère de l'Immigration.

Les deux ont obtenu un permis du ministère leur per-

mettant de rester au pays et de travailler en attendant que leur demande pour recevoir le statut d'immigrant soit entendue.

Selon un porte-parole du ministère, le cargo serait reparti sans son capitaine qui a voulu rencontrer les déserteurs afin de discuter des raisons de leur départ.

Constipation? Connais pas. Les petites pilules Carter sont faciles à prendre et à emporter.



Elles aident à rétablir le fonctionnement normal de la digestion, en soulageant rapidement les maux causés par une constipation temporaire. Elles agissent aussi en douceur et sont économiques.

Petites pilules Carter





NOUS AVONS DES IDÉES

MEUBLES DE DEMAIN

- LAVABLES
- A L'EPREUVE DES BULLDOZERS
- INDESTRUCTIBLES

AUJOURD'HUI!

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER



GRAND CHOIX DE MATELAS MOUSSE D'URETHANE

CHAISE-LIT TRANSFORMABLE

49⁹⁵

COMPOSEZ VOS PROPRES ENSEMBLES

JEUX DE COUSSINS FORMANT DES MEUBLES. NOMBRE DE MORCEAUX ILLIMITÉ.



(Vitre non incluse)

SPÉCIAL 189⁹⁵

ENSEMBLES 4 MORCEAUX
3 CHAISES, 1 TABLE
VELOURS COTELE
VELOURS IMPRIME MODERNE, NYLON POLYPROPYLENE

SECTIONNELS, CAUSEUSES, APPUIE-BRAS, CHAISES T.V., ETC. OFFERTS DANS CE GENRE DE MEUBLES

CELUI ILLUSTRE \$369.95

CENTRE DU REMBOURREUR

QUÉBEC
2090
boul. Ste-Anne
(angle Canadienne)
663-2961

LÉVIS
55
rue Delisle
(ferme le lundi)
833-7612

STE-FOY
Place Laurier
651-5800

QUÉBEC SEULEMENT: VISITEZ VOTRE DÉPARTEMENT D'APPAREILS ELECTROMENAGERS

Mississauga: le convoi roulait à haute vitesse

MISSISSAUGA, Ontario (PC) — Les deux seuls témoins connus du déraillement du 10 novembre ont révélé à la commission d'enquête sur cet accident, hier, qu'ils avaient été surpris par la grande vitesse du train de CP Rail, quelques instants avant qu'il ne quitte la voie ferrée.

Mme Kathleen Dabor a précisé que le train allait tellement vite, en fait, qu'il lui a été impossible d'en compter le nombre de wagons, assise dans sa voiture au passage à niveau de Mavis Road.

"Je sais que c'est un peu fou, à-t-elle reconnu, mais je compte toujours le nombre de wagons d'un convoi".

Elle avait d'ailleurs toujours réussi à venir jusque là, mais elle a fait remarquer à son mari, le 10 novembre: "Je ne peux pas compter les wagons, parce que le train va trop vite".

M. Ronald Dabor a confirmé ce fait aux commissaires, ajoutant que les wagons, de plus, penchaient dangereusement d'un côté puis de l'autre.

A un moment donné, les Dabor ont vu des étincelles.

Ils ont réalisé que les roues de l'un des wagons ne touchaient plus la voie. Puis, ce fut le déraillement.

Explosions

Une première explosion projeta des débris sur leur voiture et M. Dabor fit marche arrière, pour échouer dans un fossé. Les deux occupants s'enfuirent alors, laissant le moteur en marche et les phares allumés.

Une deuxième explosion se produisit et les Dabor se réfugièrent dans la voiture d'inconnus qui venaient d'arriver. Cette voiture fut secourue, peu de temps après, par une troisième explosion.

Le dernier témoin, hier, fut l'agent Brian Kelly, de la police régionale de Peel, qui arriva rapidement sur les lieux de l'accident après avoir été aveuglé par une lumière éblouissante.

Il ne se dégageait encore aucune odeur de chlore. Plus tard, toute la population de Mississauga dut être évacuée à cause des dangers causés par les gaz toxiques.

L'enquête, présidée par le juge Samuel Grange, a débuté avant-hier et elle se poursuit aujourd'hui.

par Marcel COLLARD

justice



Pierre Lagacé est accusé d'homicide involontaire

D'abord inculpé de meurtre sans préméditation, Pierre Lagacé, âgé de 24 ans, de la 51e Rue à Charlesbourg, a été accusé d'homicide involontaire, hier, au palais de justice de Québec, en rapport avec la mort de la petite Kathleen Chayer, âgée de quatre ans.

Le représentant du ministère public, Me René de la Sablonnière, a déposé un chef d'accusation réduit devant le juge Ivan Mignault, de la cour supérieure, division criminelle. Lagacé devait subir son procès, hier, devant un jury, mais Me André Gaulin a informé le juge que son client entendait faire une nouvelle option de procès et être jugé par un juge seul.

Demain matin, Lagacé sera amené devant le juge Jean Dutil, de la cour des sessions de la paix, pour l'instruction du procès.

Devant le coroner J.-Armand Drouin, il avait été établi que Lagacé avait frappé l'enfant de sa concubine, dans la soirée du 3 mars 1979, en l'absence de la mère. Transportée à l'hôpital Saint-François d'Assise, l'enfant mourait peu après d'une rupture du foie.



Le Soleil, Gilles Lafond
Pierre LAGACÉ lors de sa comparution devant le coroner en mars 1979.

Les policiers de Charlesbourg

Le procureur de la municipalité de Charlesbourg, Me Yves Dusseault, n'a pas eu à débattre très longtemps la requête pour obtenir une injonction interlocutoire, interdisant aux policiers et aux pompiers de s'abstenir de toute grève et de tout ralentissement de travail.

Hier matin, devant le juge Jean Bienvenue, le procureur de la ville a simplement évoqué le préjudice et les risques d'un arrêt de travail. La requête avait été accordée provisoirement en fin de journée, vendredi. Cela faisait suite à une épidémie qui s'était déclarée la veille quand tous les policiers et pompiers firent défaut d'entrer au travail pour cause de maladie.

Comme ils l'avaient annoncé quelques heures auparavant, les policiers se sont abstenus d'être représentés en cour. La décision du juge Bienvenue, d'accorder l'injonction interlocutoire, fut connue au cours de l'après-midi.

Une histoire d'extorsion

Un détective de la sûreté municipale de Sainte-Foy, M. Michel Gauvin, a relaté, hier, le scénario d'une extorsion qui ne laisse pas beaucoup de place au doute. Installé avec d'autres personnes au deuxième étage d'une maison de la rue Gingras, l'enquêteur a entendu des jeunes gens venus réclamer le paiement d'une somme de \$8.000 à un individu qui devait leur servir d'intermédiaire dans une transaction de drogues. Même la conversation était enregistrée avec le consentement de la présumée victime de l'extorsion. Il semble que les individus avaient versé de l'argent pour acheter de la drogue, mais qu'une personne interposée a fait sien l'argent de la transaction pour disparaître avec les \$8.000.

Les policiers sont intervenus au moment où les

Courtier accusé de deux vols

Un ancien courtier en assurances, âgé de 42 ans, du boulevard Henri-Bourassa, à Charlesbourg, subira son enquête préliminaire, le 14 avril, sous l'accusation d'avoir volé une somme de \$94.000 à la compagnie d'assurances Royale du Canada, entre le 1er mars et le 31 octobre 1977. Il aurait omis de remettre des primes perçues. Il doit également répondre à une accusation de vol de \$19.000, propriété d'un médecin, entre le 1er et le 30 avril 1976.

Les accusations ont été portées à la suite d'une enquête du service des fraudes et faillites du ministère de la Justice.

Statistiques inquiétantes

Selon des statistiques citées par Me Marc-André Boulianne, devant le juge Louis Doiron, cette semaine, lors du prononcé de la sentence contre Germain Gagné, on a rapporté au Québec 728 vols à main armée, au cours de l'année 1978, soit une avance assez peu enviable sur l'Ontario qui a relevé 114 vols.

Durant cette année, \$3.674.000 provenant des vols perpétrés au Canada n'ont pas été retrouvés. Le Québec s'illustre encore à ce chapitre puisque l'argent non retrouvé est évalué à \$1.982.889.

Selon Me Boulianne, les vols à main armée sont une plaie; il se demande si des peines insuffisamment sévères n'expliqueraient pas la situation.

Dans le cas présent, Gagné était accusé avec deux autres individus d'un vol de \$41.511. Il manquait \$16.000 du butin lors de l'arrestation de Gagné.

Cours de conduite pour les policiers d'Ottawa

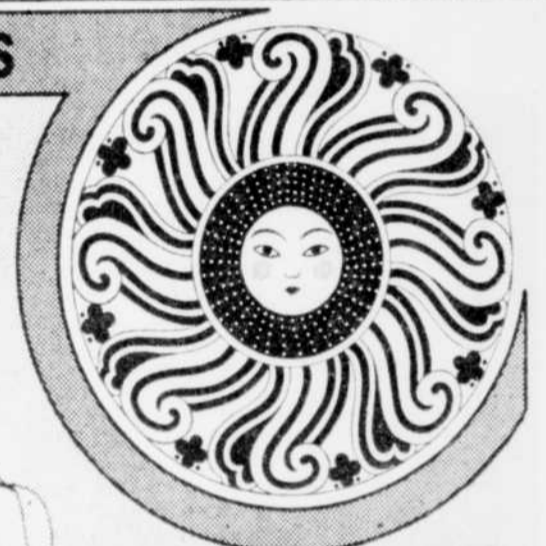
OTTAWA (d'après PC) — Les policiers de la ville d'Ottawa devront retourner à l'école pour apprendre à conduire parce qu'ils sont impliqués dans trop d'accidents de la circulation.

Le cours d'une durée de trois jours comprendra les rudiments de base, incluant ceux d'une poursuite à haute vitesse.

L'inspecteur Don Lyon, responsable de l'entraînement des policiers, a précisé que les policiers d'Ottawa avaient été impliqués dans 201 accidents qui ont fait 31 blessés, l'an dernier.

Une vieille autopatrouille, équipée d'un toit protecteur, de ceintures spéciales aux sièges et d'autres équipements de sécurité, est utilisée pour des examens de conduite.

EATON À L'ORIENTALE DANS UN TOURBILLON DE COULEURS



Aquascutum la marque de l'élégance sous le soleil et sous la pluie

Cette allure de distinction que vous recherchez, nous l'avons! Constatez-le par vous-même, venez voir notre collection d'impers Aquascutum. Vous noterez la qualité des tissus: gabardine de laine, polyester et coton, coton et polyester; les styles seyants et le souci de perfection apporté à la finition.

Vous avez le choix d'une gamme de couleurs faciles à harmoniser: beige, chameau, taupe, marine. Tailles 38 à 44 stature courante, aussi stature courte et élancée dans certains modèles.

145.00 à 300.00 ch.

Eaton, Place Ste-Foy, Ste-Foy (629).

DR F. BELLEMARE OPHTALMOLOGISTE

350, boul. Charest est
Québec
529-9411

Besoin de **COPIES URGENTES**

Un document important à reproduire en grande quantité.

Vite, demandez le Super-Jet de **JETCOPIE**

524-4676

331 RUE BOUFFARD QUÉBEC
495 RUE DORCHESTER SUD QUÉBEC
2518 CHEMIN STE-FOY, STE-FOY
19 ROUTE TRANS-CANADA OUEST, LEVIS

dînez sans souci!

Spaghetti à volonté

Les jeudis jusqu'au 6 mars de 16h. à 20h.

2.99

Spaghetti avec sauce à la viande, verre de vin, salade, pain et beurre.

EATON

EATON
OÙ LA MODE EST EN VALEUR

Un chômeur est accusé d'incendie criminel

par Guy DUBE

"On voulait fonder une famille. Hélène était enceinte depuis deux mois. Ça pressait que je trouve du travail pour qu'on vive heureux (...) Son frère m'a dit qu'elle s'était fait avorter l'après-midi même. (...) J'ai pris quelques valium, puis sept ou huit verres de boisson. (...) Je ne sais pas ce qui s'est passé exactement dans ma tête. J'ai pris deux gallons d'essence et j'ai mis le feu dans ma garde-robe en haut et dans le salon en bas. Puis je me suis dit que ça n'a pas de sens ce que je viens de faire là. Je suis sorti et je suis allé avertir les policiers..."

Jean-Marie Carbonneau, un chômeur âgé de 31 ans, de Québec, a ainsi avoué, hier, devant le commissaire Cyrille Delage, avoir mis le feu à la maison de son amie, dans la nuit du 2 février, parce qu'elle voulait le laisser

après un an de concubinage et parce qu'elle s'était fait avorter.

Lorsqu'il a mis le feu, son amie Hélène était absente de la maison. Elle avait préféré aller coucher chez son frère, à Saint-Jean-Chrysostome, sur la rive sud de Québec.

Appelée à témoigner, son amie a précisé au commissaire Delage qu'elle avait reçu des menaces de mort de la part de Carbonneau, au cours de l'année qu'ils ont vécue ensemble. "Il m'a répété que, si je rompais avec lui, il mettrait le feu dans la maison et qu'il me "crisserait" une balle dans la tête", a-t-elle indiqué.

De son côté, l'investigateur Jean Lapine, du commissariat des incendies de la ville de Québec, a relaté que le feu avait été délibérément allumé à trois endroits distincts dans cette

maison sise au 246 rue Deslauriers, dans le quartier Neuchâtel de Québec, le 2 février.

Me Delage a recommandé que des poursuites soient intentées contre le témoin Carbonneau qui, incidemment, a été accusé d'incendie criminel au palais de justice de Québec, dès hier après-midi. Il a enregistré un plaidoyer de non culpabilité devant le juge Roch Lefrançois et son enquête préliminaire a été fixée au 5 mars. Il a pu recouvrer sa liberté moyennant un cautionnement de \$1.000 par personne solvable.

Incendie accidentel

Par ailleurs, l'incendie qui a fait deux morts, le 28 décembre dernier, au 1374 rue Ozanam, à Québec, a été causé par la négligence d'un fumeur et le commissaire Cyrille Delage l'a

classé comme étant d'origine accidentelle.

Les deux victimes de cet incendie sont Mme Albertine Vallée, âgée de 57 ans, et M. Carol Paré, âgé de 36 ans.

Le pathologiste Michel Marois, qui a pratiqué les autopsies, a précisé que les deux victimes sont mortes par intoxication imputable au monoxyde de carbone.

Le Dr Marois a ajouté qu'un examen plus approfondi sur le corps de Paré a révélé la présence de 279 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, soit à peu près l'équivalent de 28.

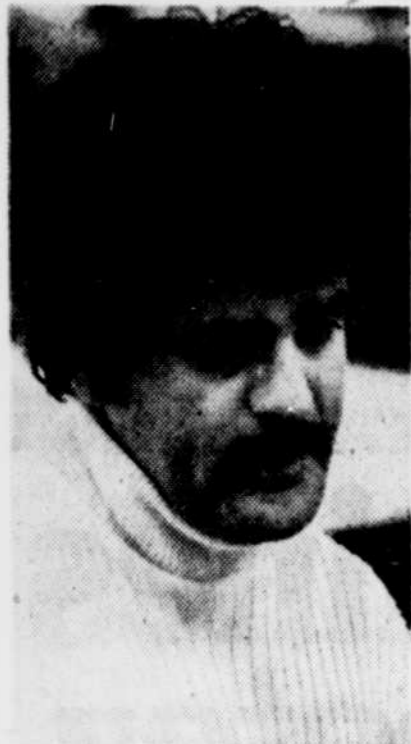
L'investigateur Henri Bédard a précisé de son côté que l'incendie avait éclaté dans le matelas et les couvertures où Paré était couché.

La peine capitale réclamée

HAMILTON (PC) — Le président de l'Association des policiers de l'Ontario, Ted Johnson, a réclamé le rétablissement de la peine de mort, à la suite du meurtre d'un agent de la

Sûreté, à Simcoe.

M. Johnson affirme que des sondages révèlent que de 70 à 80 pour 100 de la population est en faveur de la peine capitale pour les auteurs de meurtre.



Le Soleil, Gilles Lafond
Jean-Marie CARBONNEAU

En exclusivité chez Eaton: luxueuses couvertures européennes aux motifs saisissants 33 1/3% de rabais!



Eaton est fier de cette collection unique de moelleuses couvertures réversibles en douce peluche. Toutes sont en acrylique et coton à tissage jacquard avec bordure de nylon. Leurs magnifiques motifs inspirés de la nature en feront un point d'attraction dans votre décor.

Motif peau de tigre

Prix courant Eaton 90.00

59⁹⁴ ch.

Luxueuse couverture importée de Grèce. Marine/bleu réversible sur gris/gris argent. Pour lit 2 places ou "Queen".

Motif de petits chiens

Prix courant Eaton 59.98

39⁹⁴ ch.

Couverture pour lit jumeau importée d'Allemagne de l'Ouest. Fond brun.

Motif tête de tigre

Prix courant Eaton

Pour lit

jumeau **44.98**

29⁹⁴ cf.

2 places ou

"Queen" **59.98**

39⁹⁴ ch.

Couverture importée d'Allemagne de l'Ouest en brun/blanc cassé.

Motif peau de zèbre

Prix courant Eaton 74.98

49⁹³ ch.

De Grèce en beige/brun ou noir/blanc. Pour lit 2 places ou "Queen".

Eaton Place Ste-Foy, Ste-Foy (436)

Venez ou téléphonez 653-9331. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

Viking Eaton s'y connaît en nettoyage

Accessoires Viking

Eaton en spécial

29⁹⁵ l'ens.

Conçus pour le modèle V4300 et presque tous les autres aspirateurs verticaux Viking Eaton. Comprend: brosse à épousseter, bec pour meuble capitonné, suceur plat. Modèle 2625.

Aspirateur vertical

à prix spécial

Prix Eaton **129⁹⁹** ch.

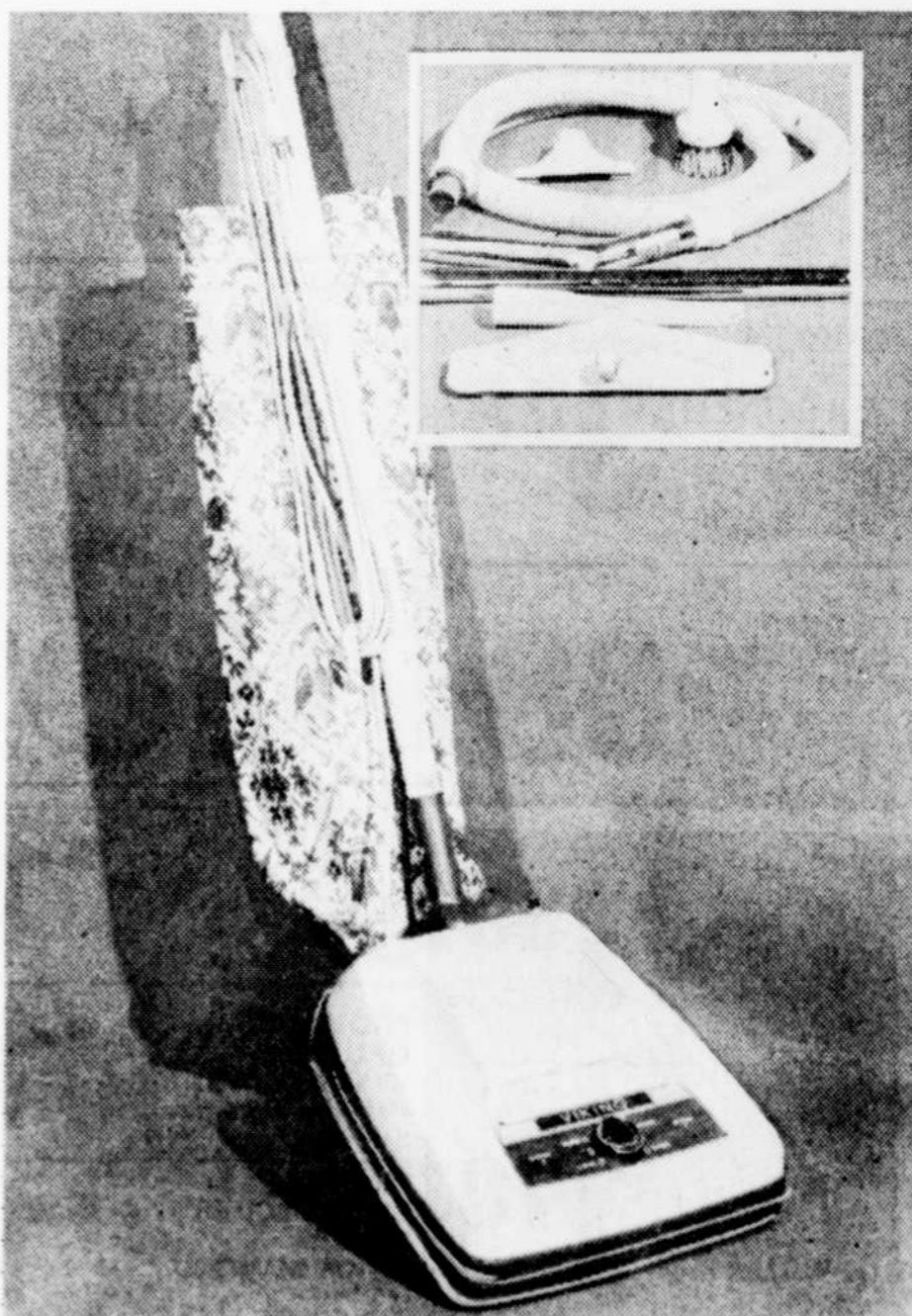
Il est muni d'une brosse batteuse qui déluge la saleté située en profondeur. Sac à poussière facile à vider. Hauteur réglable en 6 positions. Poignée réglable en 3 positions. Modèle silencieux mais efficace. Modèle V4300A.

Eaton Place Ste-Foy, Ste-Foy (258)

Eaton Centre-Ville (5e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy, ainsi qu'aux magasins Eaton Foyerama à St-Laurent et Greenfield Park (258).

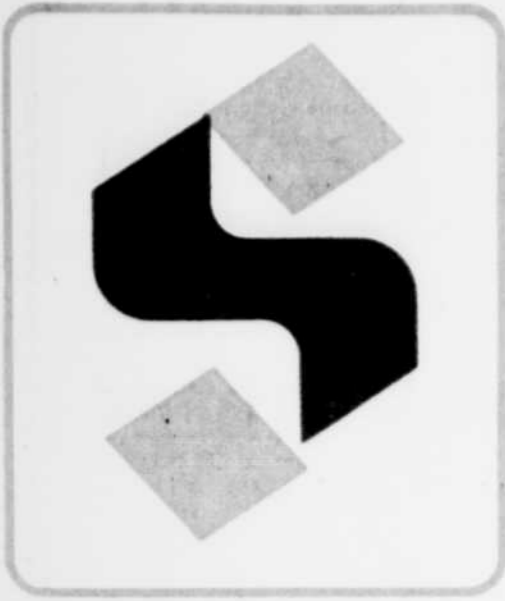
Venez ou téléphonez 653-9331. Utilisez votre carte-comptable Eaton

EATON



STEIN

Aubaines plus vous en achetez,



BOUCHERIE

BOEUF FUMÉ EN TRANCHES COORSH
PQT DE 4 SACHETS DE 2 OZ

\$1.78

SAUCISSES FUMÉES HYGRADE
PQT DE 16 OZ

\$1.18

BOUCHERIE

JEUNE DINDE BUTTERBALL SURGELÉE
SWIFT PREMIUM BADIGEONNÉE EN PROFONDEUR. DE MOINS DE 14 LB CANADA CATÉGORIE "A"
La Lb

\$1.18

BOUCHERIE

JAMBON SUGAR PLUM
SWIFT DÉOSSÉ, EN QUART
La Lb

\$2.18

EPICERIE

PAPIER HYGIÉNIQUE WHITE SWAN
AU CHOIX PQT DE 4 ROUL

\$1.09

CRETONS STEINBERG
CONT. DE 10 OZ

\$1.18

SAUCISSES AU PORC OU AU BOEUF MAPLE LEAF
PQT DE 16 OZ

\$1.58

GIGOT D'AGNEAU SURGELÉ
DE LA NOUVELLE ZÉLANDE ENTIER OU EN DEMI
La Lb

\$1.48

ÉPAULE D'AGNEAU SURGELÉ
DE LA NOUVELLE ZÉLANDE EN RÔTI OU EN CÔTELETTES
La Lb

\$1.08

ASSOUPLISSANT À TISSUS STEINBERG
BOUT. DE 128 OZ LIQ.

\$1.09

MARGARINE DURE OU MOLLE À L'HUILE DE MAÏS STEINBERG
PQT DE 1 LB

97¢

PETITS POIS SUCRÉS LESIEUR
DE FANTAISIE BTE DE 10 OZ LIQ.

39¢

ROULÉS AUX OEUFS À LA VIANDE WONG WING
PQT DE 12

\$1.58

TOURTIÈRE LA BELLE FERMIÈRE
500 g

\$1.38

BACON LAZY MAPLE SWIFT
EN TRANCHES, SANS COUENNE
PQT DE 1 LB

\$1.18

PRÉPARATION À GOÛTER ÉCLAIR DUNCAN HINES TRUFFÉ AU CHOCOLAT
BTE DE 380 g ÉPICES, POMMES, RAISINS OU BANANE ET NOIX

BTE DE 400 g

89¢

EAU DE JAVEL CONCENTRÉE STEINBERG
BOUT. DE 128 OZ LIQ.

65¢

BOULANGERIE
TOUTS NOS PRODUITS DE BOULANGERIE SONT FAITS DE PUR GRAIN VÉGÉTAL

TARTE AUX NOIX STEINBERG
14 OZ

99¢

JAMBON OLDE FASHIONED SCHNEIDER
DÉOSSÉ La Lb
(MAGASINS AVEC COMPTOIR DE CHARCUTERIE SEULEMENT)

\$3.48

BOLOGNE AU MORCEAU MAPLE LEAF
ORDINAIRE OU CIRE La Lb

88¢

PÂTÉ AU POULET AVEC LÉGUMES STEINBERG
12 OZ

68¢

COUCHES DE JOUR PAMPERS
BTE DE 30

\$2.69

COUCHES ULTRA ABSORBANTES PAMPERS
BTE DE 24

\$2.69

GÂTEAU À L'ANCIENNE STEINBERG
16 OZ

\$1.09

FILETS DE SÉBASTE SURGELÉS HIGH LINER
PQT DE 16 OZ

\$1.38

PORTIONS CROUSTILLANTES DE POISSON SURGELÉES OU PORTIONS CROUSTILLANTES DE POISSON AVEC FARCE AUX CREVETTES BLUE WATER
PQT DE 12 OZ

\$1.78

GARNITURE À TARTE E.D. SMITH
AUX POMMES ET CERISES BTE DE 19 OZ LIQ.

\$1.18

FROMAGE GRUYÈRE SWISS KNIGHT
PQT DE 8 OZ

\$1.29

FROMAGE EN TRANCHES MINCES BLACK DIAMOND
24 TRANCHES PQT DE 16 OZ

\$1.84

CHOCOLAT INSTANTANÉ NESTLÉ QUIK
BTE DE 2 LB

\$2.39

PRÉPARATION À SOUPE INSTANTANÉ SOUPTIME
POULET ET NOUILLES OU POULET ET RIZ PQT DE 35 g

68¢

TABLETTES DE CÉRÉALES NATURE VALLEY
PQT DE 12-275 g

\$1.19

PRÉPARATION À CHOCOLAT CHAUD NEILSON
PQT DE 10 SACHETS DE 1 OZ

\$1.39

ENDUIT VÉGÉTAL PAM
BTE DE 13 OZ

\$1.98

FRAISES EN TRANCHES SURGELÉES STEINBERG
PQT DE 15 OZ

99¢

BRIOCHES DU CARÈME STEINBERG
PQT DE 8

\$1.09

GÂTEAU AUX CAROTTES STEINBERG
12 OZ

99¢

BERG!

boule de neige... plus vous économisez!

Les prix indiqués dans ces pages sont valables jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 18 h. Il est possible que certains articles ou formats de ces articles ne soient pas offerts dans tous nos magasins, particulièrement les articles non-alimentaires. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un coupon de garantie de prix au comptoir d'information.

EPICERIE



BOISSON POTAGÈRE STEINBERG
BTE DE 48 OZ LIQ

68¢

EPICERIE



SPAGHETTI, SPAGHETTINI OU MACARONI COUPÉ CATELLI
BTE DE 300 g

55¢

BOULANGERIE



BEIGNES AU SUCRE STEINBERG
POT DE 12

59¢

NON ALIMENTAIRES

CHAISE PLIANTE EN BOIS FINI NATUREL OU NOYER PIÈCE

\$12⁹⁸

BOUILLOIRE SIFFLANTE PRIX RÉG. \$6.99 PIÈCE

\$5⁴⁹

MOULE À FLAN POUR FOUR MICRO-ONDES PRIX RÉG. \$5.59 PIÈCE

\$4⁵⁹

BISCUITS TARTES AUX FRAISES OU FEUILLE D'ÉRABLE DAVID SAC DE 600 g

\$1³⁹

CONFITURE DE FRAISES OU FRAMBOISES AVEC PECTINE ORCHARD KING POT DE 24 OZ LIQ

99¢

SOUPE AUX TOMATES CONDENSÉE STEINBERG BTE DE 10 OZ LIQUIDE

20¢

NOURRITURE POUR CHATS 9 LIVES AU CHOIX BTE DE 6.5 OZ

25¢

VERRES À EAU MOTIF TOURBILLON 11 OZ - PQT DE 4

\$1⁸⁸

GOBELETS DE RECHANGE DIXIE FORMAT POUR SALLE DE BAINS-5 OZ PQT DE 100 PRIX RÉG. \$1.75

\$1³⁹


BISCUITS SODA STEINBERG SALES OU NON BTE DE 1 LB

68¢

PIZZA TOUTE GARNIE SURGELÉE MAESTRO PQT DE 4 - 454 g

\$1²⁹

FRUITS ET LEGUMES



ORANGES DE FLORIDE VARIÉTÉ PINEAPPLE GROSSEUR 80 PIÈCE

LA DOUZ **\$1⁴⁴**

OFFRE FANTASTIQUE DE STEINBERG!

APPORTEZ VOS FILMS KODACOLOR II (C-110, C-126, C-135) À DÉVELOPPER AU COMPTOIR D'INFORMATION ET OBTENEZ:

- 2 JEUX COMPLETS DE PHOTOS
- 1 FILM KODACOLOR II
- UN SERVICE DE 48 HEURES.

BONNES PHOTOS! A PARTIR DE \$5.89 SEULEMENT.

PRODUITS SURGELÉS

JUS D'ORANGE CONCENTRÉ MINUTE MAID BTE DE 12 1/2 OZ LIQ

99¢

BEAUTE & HYGIENE

DÉSODORISANT SOFT N DRI AU CHOIX BTE DE 200 mL

\$1⁹⁵

CAROTTES DE CULTURE CANADIENNE, CANADA NO 1 SAC CELLO DE 5 LB

78¢

POMMES SPARTAN DE COLOMBIE BRITANNIQUE EXTRA DE FANTAISIE GROSSEUR 138 OU PLUS LA LB

59¢

CÉLÉRI PASCAL DE FLORIDE GROSSEUR 24 CANADA NO 1 LE PIED

58¢

OIGNONS À BOUILLIR SAC DE 10 LB

98¢

PIZZA AU PEPPERONI MAESTRO **\$2.49**

BOISSON À L'ORANGE HONEY DEW BTE DE 12 1/2 OZ LIQ **99¢**

GÂTEAU ÉPONGE SARA LEE AU CHOIX 4 OZ **\$1.39**

SHAMPOOING POUR BÉBES JOHNSON BOUT DE 200 mL **\$2.39**

ENSEMBLE DE BIBERONS PLAYTEX L'ENSEMBLE **\$7.85**

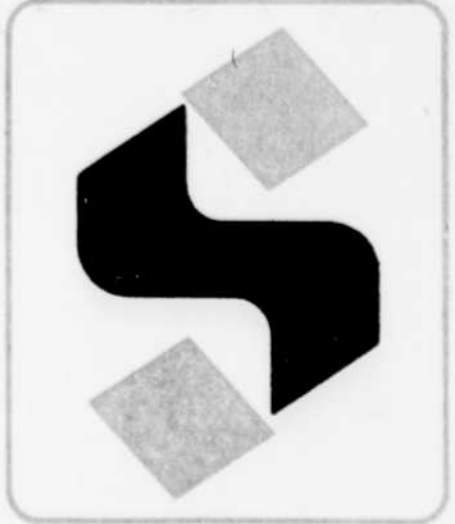
SHAMPOOING POUR BÉBES TWINKLE BOUT DE 1.4 LITRE **\$3.49**

GROS POIVRONS VERTS DU MEXIQUE CANADA NO 1 LA LB **69¢**

JACINTHE À L'UNITÉ POT DE 4 PIÈCE **\$1.28**

GROSSES PLANTES VERTES DE MAISON AU CHOIX - POT DE 10 PIÈCE **\$17.98**

Oui, Steinberg est de votre côté. Plus d'un million de Québécoises économisent chaque semaine chez Steinberg.



Mon carnet mondain

Un nouveau disque

Claude Boivin, un membre actif de la relève québécoise lançait, ces jours derniers, un nouveau disque (45 tours) sur le Carnaval de Québec. Sur la face "A", on peut entendre "Les visiteurs au Carnaval" et "La valse du Carnaval", tandis que "La valse du Carnaval" couvre toute la face "B".

Woolco—\$1.44

Les profits réalisés lundi dernier par les magasins Woolco de Beauport et de Lévis sur leurs fameuses aubaines à \$1.44 ont été versés à la campagne de financement du carnaval. La direction de ces deux établissements a déjà promis de verser un montant minimum de \$1.500.

Ambulance Saint-Jean

L'Ambulance Saint-Jean participe au Carnaval de Québec. Samedi le 9 février à 11h, au parc Cartier-Brebeuf, les responsables de l'Ambulance Saint-Jean à Québec enseigneront aux enfants la prévention des engelures. On les renseignera aussi sur les dangers des engelures et sur les soins appropriés à donner lorsque vous vous gelez les pieds, les mains, le nez ou les oreilles.

Régional 03

J'ai annoncé, hier, que l'émission Régional 03 qui, cette semaine, est diffusée de l'Auberge des Gouverneurs du centre ville était enregistrée à 15h. Il aurait fallu lire 13h.

Superbalconville

Une pléiade de vedettes seront à Québec où ils participeront ce soir, à 20h, sur la grande scène de place Carnaval, à un spectacle que le commanditaire de l'événement, le réseau Radio-Mutuel, se plaît à appeler un "balconville".

L'animation a été confiée à un artiste montréalais particulièrement reconnu pour ses traits de génie et son talent incommensurable, l'unique Paul "Ti Paulo" Vincent. Tour à tour, "Ti Paulo" invitera sur scène Michel Louvain, Patrick Normand, Sylvie Jasmin, André (la gre-

nouille) Guitart, Gilles Gosselin, Richard Adams, Renée Martel, Yan David, Jacques Salvail, Chantal Pary, Lynda Mailho, Martin Peltier, Edith Butler, Martin Stevens et Daniel Héty.

L'émission sera diffusée sur tout le réseau Radio-Mutuel, directement de place Carnaval, aux abords de l'ancien marché Saint-Roch.

L'an dernier, le balconville de CJRP avait attiré des centaines de jeunes, malgré le froid de canard qu'il faisait ce soir-là. Il en sera sans doute de même ce soir, à 20h.

Programme du Carnaval

- Ce soir**
- Autres activités culturelles
 - 17h30 et 19h00: souper de la descente aux flambeaux, manoir St-Casimir, Lac Beauport.
 - 18h00: souper canadien, Château Frontenac (réservations nécessaires).
 - 18h00 à minuit: banquet du Carnaval, Club des employés civils.
 - Tournoi de ballon sur glace, Centre sportif Marcel Bédard, Beauport.
 - 19h00: Super Balconville CJRP-1060 (suivi à confirmation).
 - 19h00 à minuit: tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, Palais des sports de Loretteville.
 - 20h00: disco Carnaval (une commandite de John De Kupper & Fils Ltée, place Carnaval, marina de la rivière St-Charles (une commandite de la Banque Nationale).
 - Disco Carnaval, place Rond-Point, Lévis.
 - 20h30: descente aux flambeaux, centre de ski Le Relais, Lac Beauport (une commandite de la brasserie Labatt).
- Demain**
- 07h30: déjeuner du Carnaval, restaurant Le Germeil, chemin des Poiriers, Montmagny.
 - 08h30 à 21h30: journée du Carnaval de Québec au tournoi international de hockey pee wee, Colisée de Québec.
 - 09h00 à 21h00: tournoi de hockey pee wee (consolation), arena St-Hedempeur.
 - 09h00: animation (une commandite de Sealtest), place des Enfants, parc Cartier-Brebeuf (une commandite de Trans-Canada Pipelines).
 - 12h00: animation (une commandite de John De Kupper & Fils Ltée), place Carnaval, marina de la rivière St-Charles (une commandite de la Banque Nationale).
 - PLACE DES ARTS (place Royale) (Une commandite de Bell Canada)
 - 13h30 à 21h30: "Vision du Carnaval", exposition d'oeuvres artistiques sur le Carnaval (une commandite "Les Entrepreneurs Ste-Anne Inc." et "Talenti Looch").
 - Expo-Artisanaux
 - Concours de photographies
 - Autres activités culturelles
 - 15h00 à minuit: banquet du Carnaval, Club des employés civils.
 - Tournoi de ballon sur glace, Centre sportif Marcel Bédard, Beauport.
 - 19h00 à minuit: tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, Palais des sports de Loretteville.
 - 20h00: Disco Carnaval (Une commandite de John De Kupper & Fils Ltée), place Carnaval, marina de la rivière St-Charles (Une commandite de la Banque Nationale).
 - Disco Carnaval, place Rond-Point, Lévis.
 - Le Plus bal du Carnaval, Centre municipal des Congrès (Une commandite de "Craven "A").
 - 21h00: Soirée de Nue "Bataille des Fleurs", place du Manège, Manège militaire (prix d'entrée: \$3).
 - 06h30 à 21h00: Tournoi international de hockey pee wee, Colisée de Québec.
 - 09h00 à 21h00: Tournoi de hockey pee wee (Consolation), arena de St-Hedempeur.



pierre champagne
de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

La relâche

La 6e présentation de la relâche qui se tiendra vendredi, de midi à 3h, le lendemain matin, au Centre municipal des congrès vous fera rouler par terre si vous êtes un amateur de rock'n roll.

Huit orchestres feront danser le monde relâché et les grandes vedettes de cette journée seront sans contredit les cinq "chromés" de l'orchestre "The Outlugs". Si vous ne connaissez pas "The Outlugs", vous devez vous déplacer pour les savourer. Cette invitation ne s'adresse pas cependant aux gens de plus de 50 ans. Vous les apprécierez davantage si vous avez entre 25 et 50 ans. Ils sont à la fois une caricature vivante des années 50 et un groupe musical extraordinaire.

Par ailleurs, à compter de 19h, une discothèque des plus modernes au "look" newyorkais sera en place dans la salle Québec (la salle où il fait froid en face des salles de congrès).

Enfin, afin d'inciter davantage les patrons des entreprises de la région à

"relâcher" leurs employés, ce vendredi après-midi-là, CHRC a instauré le "concours du patron de la relâche". Pour y participer, il suffit d'envoyer à CHRC une lettre officielle signée du patron qui dégage ses employés et contresignée par cinq employés "relâchés". Les "boss" peuvent gagner un téléviseur couleur et les "camarades prolétaires" un repas pour deux personnes dans un restaurant de Québec et/ou un four micro-ondes.

Britanniques à Québec

Une délégation de 340 fermiers des îles britanniques visite la ville de Québec dans le cadre d'un "voyage de motivation" qui doit les amener à quelques autres endroits en Amérique du Nord.

Le voyage, organisé par la compagnie canadienne Massey-Ferguson, a pu être réalisé grâce à la collaboration de Mabel Wagner-Boucher, du service tourisme et congrès de la CUQ.

Le groupe est divisé en deux. Vendredi dernier, 160 de ces riches fermiers arrivaient à Québec sur l'heu-

Ceinture "made in Hong-Kong"

Le Bonhomme Carnaval n'est pas dans le ton. Alors que l'on assiste à une véritable renaissance du fléché québécois, le Bonhomme Carnaval, le plus grand ambassadeur de la ceinture fléchée, se promène partout à Québec, en Amérique et dans le monde entier avec une ceinture fléchée... made in Hong-Kong.

Une véritable ceinture fléchée doit être tissée à la main par des spécialistes du fléché et la ceinture du Bonhomme Carnaval a été tissée par une machine.

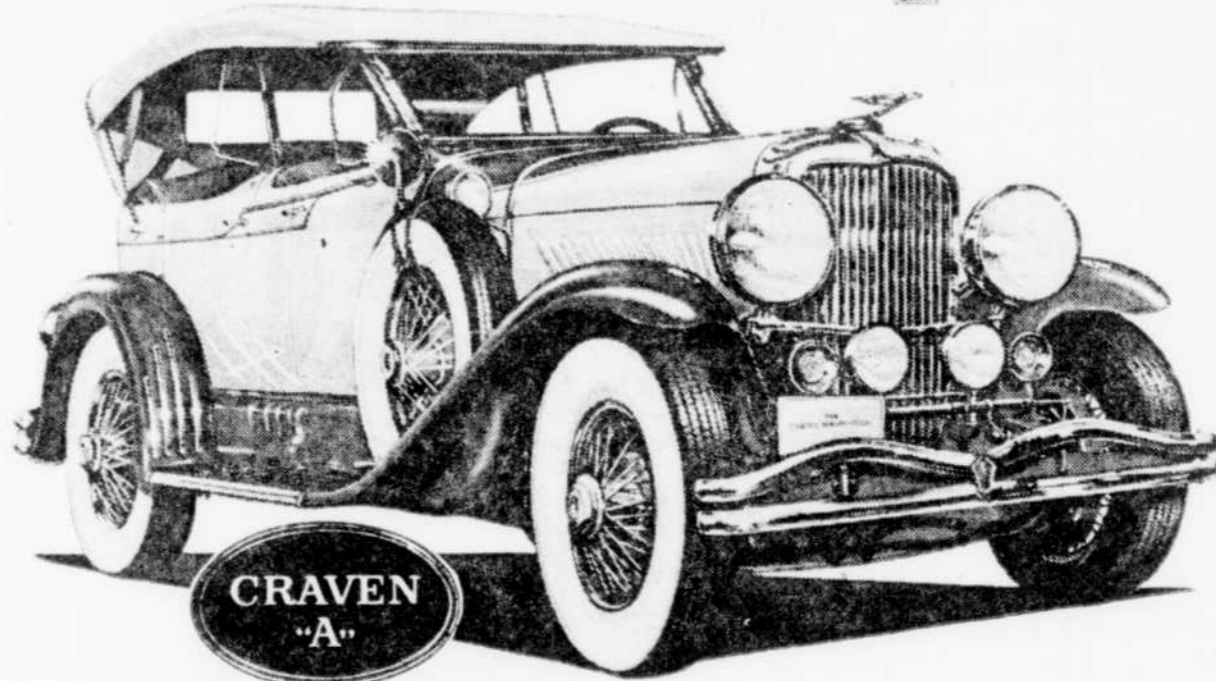
Depuis quelques années, les artisans du fléché montrent leur savoir-faire, été comme hiver, à place Royale. Durant le Carnaval, c'est à la Maison Chevalier. Toutes sortes de concours sont organisés. Sur la photographie qui accompagne ce texte, vous apercevez, au centre, la gagnante du con-

cours de tuques et de foulards, Veronique Hamelin. Celle-ci est accompagnée du président de la place des Arts, M. Léon Bouchard, et de la présidente de l'Association des artisans du fléché, Mme Adèle Roy. Tous portent de véritables ceintures fléchées... sauf le Bonhomme Carnaval.

Tous les présidents de duché et tout l'exécutif du Carnaval devraient faire en sorte d'encourager le véritable fléché québécois et chacun d'entre eux devraient se faire un devoir de se procurer une véritable ceinture fléchée. Surtout le Bonhomme.



C'était l'bon temps!



Voitures d'époque de la collection de LA FONDATION CRAVEN

EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES du 6 au 16 février

Ah! Le bon vieux temps. En cette ère de vitesse, il fait bon pouvoir se rappeler les souvenirs d'antan. Du 6 au 16 février, la Place Ste-Foy vous donne la chance de revivre ce bon vieux temps lors de son Exposition de Voitures Anciennes. Pour vous fanatique de voitures anciennes, c'est une exposition à ne pas manquer. Une collection exceptionnelle de voitures, une exposition exceptionnelle à ne pas manquer.



PLACE STE-FOY
DE NATURE
AVOUS PLAIRE



Concours des moustaches

Cette année, il n'y avait que deux catégories de moustaches au concours des moustaches du Carnaval. C'est un jeune homme de Rivière-du-Loup, M. Raymond Saucier, à gauche, qui a remporté le premier prix de la catégorie dite "populaire". Lucien Racine, à droite, de Lac-Saint-Charles, a mérité le premier prix de la catégorie "fantaisiste". La grande finale de ce concours s'est tenue à la salle de bal de l'Auberge des Gouverneurs, centre-ville.

Coupable du meurtre d'un Québécois en Floride

Frederick Vann Drake, âgé de 25 ans, a été reconnu coupable, la semaine dernière, du meurtre de Jacques Bourdon, âgé de 19 ans, un jeune homme du Québec assassiné en février 1979, à West Palm Beach, en Floride.

Vann Drake est passible d'une peine d'emprisonnement à vie ou de la chaise électrique.

Un complice du meurtrier, Randy Thomas, âgé de 24 ans, pourrait passer les 15 prochaines années en prison puisqu'un jury l'a désigné comme coupable de meurtre au troisième degré. Quant à la troisième accusée dans cette affaire, Virginia Lenz, la petite amie de Vann Drake au moment du crime, elle connaîtra plus tard sa sentence.

Les trois accusés sont tous originaires de Floride. Ils avaient entraîné le jeune Bourdon dans une région rurale située à l'ouest de West Palm Beach. Ils avaient l'intention de voler la voiture du Québécois. De simple vol, l'affaire a tourné en un meurtre lorsqu'une rixe a éclaté entre Bourdon et Vann Drake. Ce dernier s'est emparé de la manivelle d'un cric pour frapper violemment Bourdon au crâne.

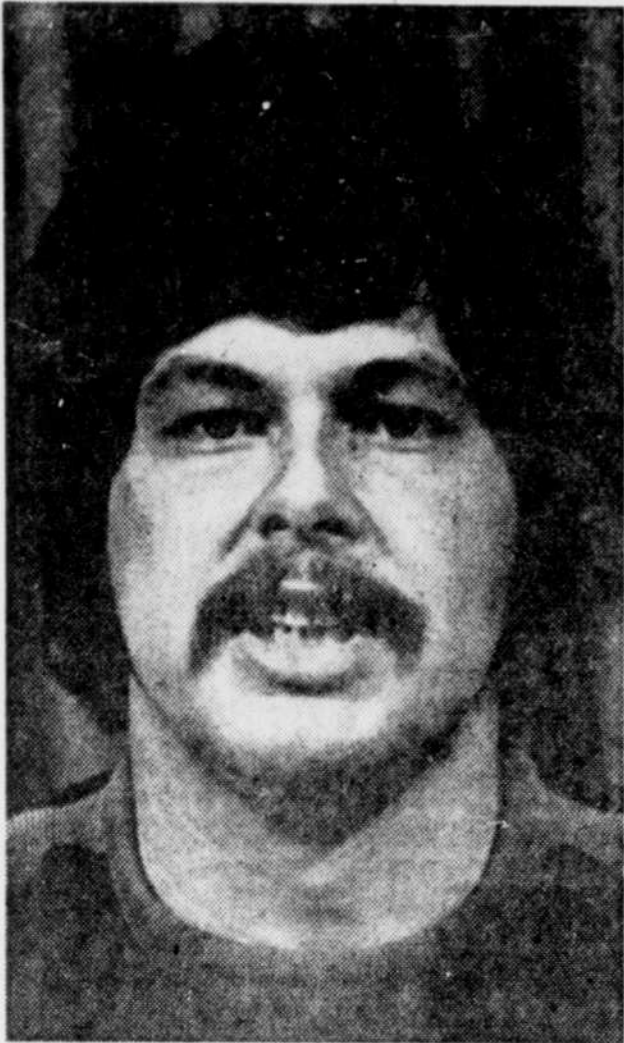
Vann Drake, le principal témoin, a plaidé qu'au moment du crime, il était sous l'influence du PCP, une drogue qui produit des comportements agressifs. Au terme de plus de 13 heures de délibérations, le jury a rejeté cet argument, préférant accorder la thèse de l'avocat de la poursuite: lors de l'assassinat, soutenait la pour-

suite, Vann Drake était lucide au point de planifier le vol de la voiture de Bourdon.

Subvention de \$260,000 à Ile-Perrot

(PC) — La municipalité de Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot a reçu une subvention de \$260,000 du ministère québécois de l'Environnement pour entreprendre des travaux d'entretien et prévenir ainsi tout mouvement de terrain.

Un secteur de cette municipalité située le long du fleuve Saint-Laurent présenterait en effet certains dangers de glissement de terrain sur une distance de 457,20 mètres en raison de son sol argileux.



Paul Watson, à la tête d'un mouvement qui fait campagne contre la chasse aux phoques, doit comparaître aujourd'hui au palais de justice de Percé pour répondre à des accusations de voies de fait sur un agent de la GRC et d'entrave à la justice. Ces incidents, survenus l'an dernier lors de la chasse aux phoques, pourraient lui valoir une lourde peine de prison, s'il est reconnu coupable.

Vibrek: les employés acceptent le rapport des conciliateurs

Les 70 employés syndiqués de la compagnie Vibrek de Québec, en grève depuis 14 mois, ont accepté, hier, dans une proportion de 78 pour 100, la recommandation salariale formulée par les conciliateurs dans le dossier.

Le rapport des conciliateurs prévoit des augmentations de salaires de près de 40 pour 100 réparties sur trois ans à compter du 1er janvier 1980.

La direction de l'entreprise avait précédemment rejeté la recommandation et avait plutôt refait, en décembre, une contre-offre de 33 pour 100 à ses employés.

Le syndicat a fait savoir, hier, qu'il accordait un délai de 24 heures à l'entreprise pour qu'elle modifie son attitude, sans quoi il ne considérerait plus le rapport de la conciliation comme base de négociation.

Vibrek fabrique des produits de béton.



PRETS
1re HYPOTHEQUE
TAUX COMPETITIFS
Tél.: le jour 681-6144

ANGELE BLANCHARD
Docteur en Optométrie
653-1969
Sur rendez-vous le jour et le soir
Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes).
CLINIQUE OPTOMETRIQUE STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

LE FONDS IMMOBILIER "POUR COMBATTRE L'INFLATION DANS LES ANNEES '80"
Notre Fonds Immobilier Séparé, Placements et Profits offre un moyen exceptionnel de multiplier vos économies par le truchement de placements dans l'immobilier commercial. Il vous offre aussi des avantages d'impôt différé.
Pour plus de renseignements concernant la participation au Fonds, contactez:
Marcel R. Larochelle
653-4062
Représentant:
LA FAMILIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
ASSURANCE-VIE

AVIS A LA CLIENTELE
Dans notre cahier publicitaire "Hourra pour les rabais et les bonnes affaires... chez Sears" en vigueur du 5 au 9 février, à la page 18, R/22 la **cuisinière Mark 4**
#67 080 on aurait dû lire couleur \$10 de plus au lieu de blanc \$10 de moins.
#67 680 on aurait dû lire Rég. 474.98 pour **444⁹⁸**
#67 780 on aurait dû lire Rég. 609.98 pour **579⁹⁸**
#67 081 on aurait dû lire Rég. 469.98 pour **439⁹⁸**
et le #67 781 on aurait dû lire Rég. 629.98 pour **599⁹⁸**
A la page 7, R/3 la **machine à écrire**
Underwood Manuel #40 105/6 on aurait dû lire Rég. 92.98 pour **82⁹⁸**
Simpsons-Sears Limitée

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF de SURLONGE
Dessus, complet SPECIAL lb **2.99**

A PRIX SPECIAL BOEUF HACHE
Mi-maigre lb **1.79**

LAPINS
Le meilleur choix LB **2.19**

CRETONS MAISON
Apprêtés selon la tradition Contenant de 2 lb **3.59**

BACON
Economique, tranché sans couenne. Fabrication maison. Emballage 1/2 lb **.55**

SAUCISSE
Lard et boeuf Emballage de 1 lb **1.39**

DELICIEUX BOUDIN
Maison lb **.89**

SPECIAL JAMBON CUIT
Tranché lb **2.29**

POULE A BOUILLIR
Congelée, avicore Canada, catégorie "utilité", 5 à 6 lb lb **.89**

LIEVRE PREPARE SPECIAL
Le couple **5.50**

EPAULE FUMÉE
(Genre picnic) A prix spécial **.99**

CUISSES DE POULET
Congelées lb **.87**
Boîte de 10 lb

LUNDI au JEUDI de 8.30 à 5.30 - VEN. de 8.30 à 9.00 - SAM. de 8.30 à 17.00
Carrier & Coulet Tél.: **522-5291**
345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST **GROS ET NET**

SPECIAL

ENSEMBLE 3 PIECES

\$ 899.⁰⁰

CHAMBRE

- TÊTE DE LIT 54" • BUREAU DOUBLE
- MIROIR • COMMODE 5 TIROIRS

CUISINE (5 M.C.X.)

- 1 TABLE • 4 CHAISES

SALON (5 M.C.X.)

- 4 CHAISES • 1 TABLE AU CHOIX (RONDE OU CARREE)

GRATUIT

12"

LEGER SUPPLEMENT

CE SPECIAL S'APPLIQUE SEULEMENT AU: 2090 boul. STE-ANNE

CENTRE DU REMBOURREUR

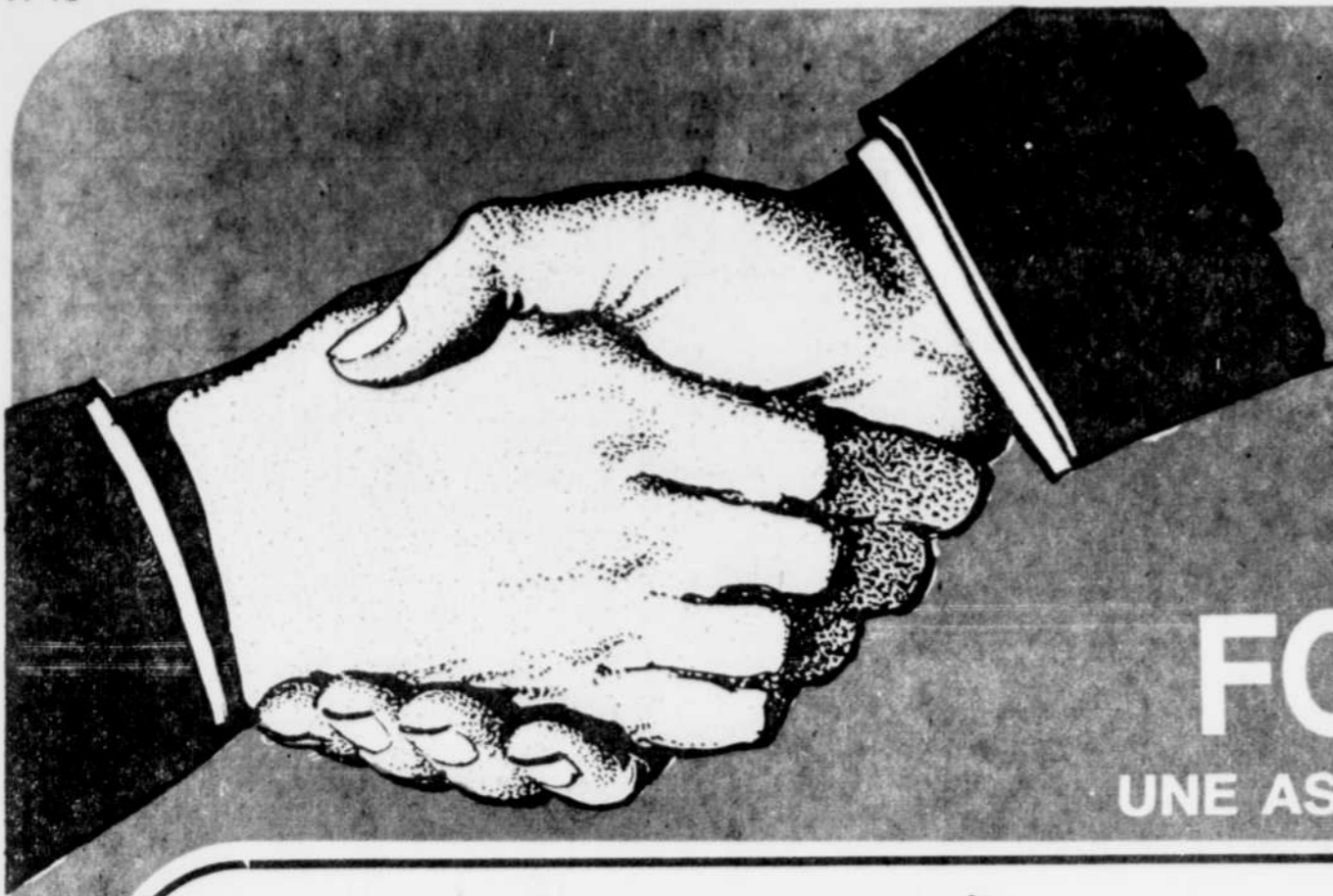
3 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

QUÉBEC
2090, boul. Ste-Anne
(angle Canardière)
663-2961

LÉVIS
55, rue Delisle
(fermé le lundi)
833-7612

STE-FOY
Place Laurier
651-5800

QUÉBEC SEULEMENT: VISITEZ VOTRE DÉPARTEMENT D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS



GASTON
Levesque
et

RCA

FONT LA PAIRE!

UNE ASSOCIATION PROFITABLE POUR VOUS...

RCA



SOLDES 2 pour 1

POUR
UN TEMPS
LIMITÉ!

GRATIS
Sportatif
en noir et blanc

VALANT ENVIRON \$129.95
à l'achat du nouveau
meuble ColorTrak RCA
illustré ci-contre (GD 702)



GD702



CD121

**Sportatif Compact
RCA 12 pouces**

Il s'agit d'un téléviseur de 12 pouces compact, léger et doté d'un châssis à semi-conducteurs qui livre une image en noir et blanc éclatante. Autres caractéristiques: syntonisateurs UHF/VHF à semi-conducteurs à un seul réglage VHF d'accord précis, antenne VHF/UHF intégrée et tube-image à réchauffement rapide . . . dans un coffret similibois aux lignes futuristes. Vous pouvez l'obtenir gratuitement à l'achat de l'un de ces télécouleurs meubles!



Modèle FD433

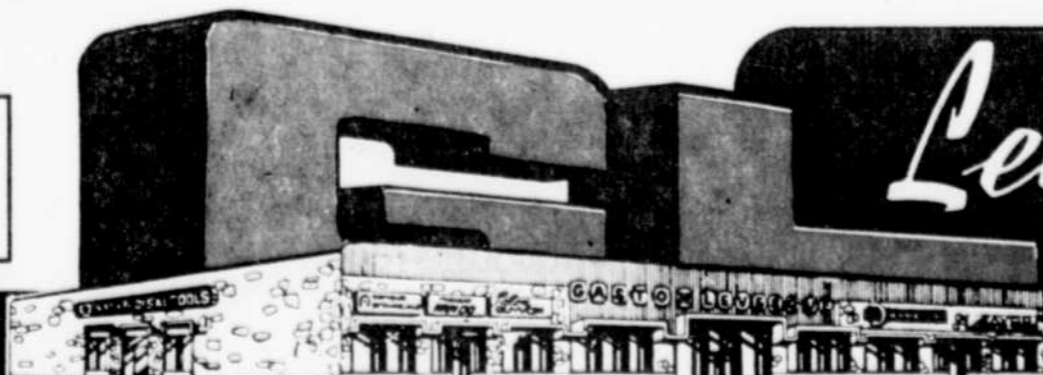
■ Autoreglage de la couleur et système correctif des teintes du visage ■ Châssis perfectionné LONGUE VIE de RCA ■ Faible consommation d'énergie — seulement 69 watts en moyenne ■ Tube-image Super Acculine à matrice noire ■ Accord précis automatique qui repère le signal exact. • Service un an à domicile inclus.

\$ 499⁹⁵

ENTREPOSAGE GRATUIT



Membre de la Corporation
des marchands de meubles
du Québec



GASTON
Levesque INC.



100, RUE CHABOT, 205, ROUSSEAU
101, BEAUCAGE, VILLE VANIER. TEL.: 683-3471